AVASCOPE

Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés

du Groupe TOTAL

Bulletin de Liaison

EDITORIAL **n° 69 – Février 2016**

DORENAVANT LA RESPONSABILITE ET L'ETHIQUE DEVRAIENT MODIFIER LE COMPORTEMENT DES DIRIGEANTS, SI...

Dans nos précédents écrits nous avons appelé l'attention sur le référentiel tout à fait discutable servant à déterminer les différentes rémunérations des cadres dirigeants ; nous prévoyons une mutation inéluctable des entreprises pour répondre aux nouveaux défis, mutation qui s'accompagnerait d'un changement profond des mentalités et des comportements.

Le retour en force de la responsabilité et de l'éthique individuelles est attendu. L'obligation de respecter un code de bonne conduite individuelle s'imposera, sous peine de contrevenir aux normes de la conformité définies au plus haut niveau de la hiérarchie, et d'être signalé par les « lanceurs d'alerte » de l'entreprise. Un code de bonne conduite et une charte éthique seront plus efficaces qu'une surenchère des directives de régulation et des mesures de supervision, particulièrement des institutions financières, "fauteurs de troubles systémiques" !

L'ingéniosité de l'ingénierie financière a tellement d'avance sur la régulation, que cette course de vitesse est perdue d'avance par les Régulateurs. Il faut visiter les postes de travail des grands Mutual funds et de certains Hedge funds, où une armée de scientifiques PhD du MIT sont attelés 14h par jour à concevoir des modèles mathématiques optimisant le risque (Bêta) par rapport à la sécurité (Alpha). Par exemple, le développement exponentiel des ETF débouchera-t-il sur une nouvelle finance responsable ou va-t-il générer une crise financière, accélérée par le syndrome Chinois, pire que celle de 2008? Le durcissement de la régulation ne peut pas prévenir ce péril.

C'est de la responsabilité des investisseurs institutionnels, des organismes fédérateurs des fonds d'investissement, des fonds de pension (l'ICGN, NAPF, EUMEDION, principalement), des fonds souverains, des banques centrales ces "pourvoyeurs de liquidités " à taux voisins de zéro, et qui indirectement octroient un certain rating, gage de confiance, à leur ayant droit au crédit !

Le monde à l'envers, qui se soucie du financement de l'économie réelle ? Personne n'ose protester ou manifester, l'état d'urgence s'impose à tous les niveaux. Tout investisseur responsable souhaite que la responsabilité et l'éthique modifient le comportement des mandataires sociaux, des membres des conseils d'Administration ou de Surveillance, des cadres exécutifs ; car tout investisseur responsable a investi dans les entreprises cotées (gestion indicielle) sur un horizon de long terme, afin de préserver les intérêts de ses clients dépositaires. Émetteurs et investisseurs sont solidaires pour améliorer la gouvernance et assurer le développement rentable de l'entreprise sur la durée.

Ce changement des mentalités et du comportement des dirigeants s'effectuera sûrement et rapidement, si les investisseurs institutionnels, les actionnaires de référence (dont l'État actionnaire français) décident de frapper fort du poing sur la table à l'occasion des rencontres avec les émetteurs, qui précèderont la saison des AG 2016. Durant mes réunions à Londres, début janvier, j'ai relevé cette attitude.

La responsabilité et l'éthique devraient impérativement guider la gestion des entreprises ; car si de nouveaux scandales comme le processus de fraude chez VW, les sanctions de la Justice américaine à l'égard de BNP Paribas, l'affaire ALSTOM notamment, survenaient sans qu'aucun dirigeant ne soit responsable, qu'aucun coupable ne soit désigné, qu'aucun mécanisme de prévention des risques ou de contravention à la conformité n'ait agi, qu'aucune sanction ne soit prise, alors la confiance sera définitivement perdue dans les entreprises de "ce vieux continent", l'UE. L'année dernière j'écrivais que personne n'avait plus confiance dans les dirigeants politiques, que les citoyens étaient appelés par les réseaux sociaux à s'indigner ; les seules personnes retenant encore la confiance des citoyens restent les dirigeants d'entreprise quelle que soit leur taille. Prenons garde que les citoyens, les jeunes diplômés au chômage, les épargnants ruinés et les retraites menacés ne crient "tous pourris". Les investisseurs institutionnels n'aiment pas le scandale, préfèrent la discrétion et ne donnent pas facilement leur confiance. Répétons-le sans cesse, la confiance ne se décrète pas, elle se mérite et elle s'entretient.

Jean-Aymon MASSIE,
Président de l'AVAS

L'évolution du Groupe en quelques chiffres

Vous trouverez, ci-après, **actualisé pour l'année 2014**, le **tableau de bord** qui vous permet, en quelques éléments clés, de suivre l'évolution du Groupe Total depuis qu'il a absorbé PetroFina et Elf Aquitaine (voir Avascope 64, page 2, pour les années manquantes).

	TotalFinaElf	TOTAL				
	2000	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**
Eléments Financiers						
Chiffre d'affaires annuel (**G€**)	115	159	185	200	190	**178**
- dont part pétrole (**en %**)	82	89	89	11 Amont[1]	11 Amont	**10 Amont**
- dont part chimie (**en %**)	18	11	11	43 MS 46 RC	44 MS - 45 RC	**45 MS - 45 RC**
- dont part Europe (**en %**)	54	69	67	75	75	**70**
Résultat opérationnel ajusté (G€)	15	20	24	25	21	**16**
Résultat net ajusté (G€)	8	10	11	12	11	**10**
Investissements bruts (G€)	8	16	25	23	26	**23**
Investissements nets (G€)	5	12	16	17	21	**18**
Versé à l'actionnaire (hors minoritaire)	3,6	5,3	6,7[2]	5,5	5,6	**5,8**
- dont dividendes (G€)	1,6	5,3	6,7	5,5	5,6	**5,8**
- dont rachat d'actions (G€)	2	0	0	0	0	**0**
Frais de personnel (G€)	6,5	6,2	6,6	7,1	7,1	**7,3**
Nombre d'actions (millions)	740	2 350	2 364	2 366	2 378	**2 385**
Capitalisation (G€)	117	93	93	92	106	**101**
Eléments Opérationnels						
Amont						
Réserves d'hydrocarbures (Mtep)	1 470	1 426	1 523	1 516	1 537	**1 536**
- dont part gaz (en %)	35	44	49	50	52	**54**
- dont part bitume (en %)[3]		7	9	9	9	**10**
Production hydrocarbures (Mtep/an)	106	119	117	115	115	**107**
- dont production de brut (Mt/an)	73	67	61	61	58	**52**
Principale zone de production	Mer du Nord	Mer du Nord	Mer du Nord	Mer du Nord / Golfe de Guinée	Mer du Nord / Golfe de Guinée	**Mer du Nord / Golfe de Guinée**
Aval						
Capacité de raffinage (Mt/an)	128	118	105	102	102	**109**
- dont part Europe (en %)	88	87	85	85	85	**79**
Quantité raffinée (Mt/an)	121	100	93	89	86	**87**
Nombre de stations-service[4]	17 700	17 500	14 800	14 700	14 800	**14 800**
Vente de produits raffinés (Mt/an)[5]	185	189	182	178	176	**188**
- dont part Europe (en %)	79	63	63	68	65	**62**
Autres éléments						
Nombre de pays d'implantation	120	> 130	> 130	> 130	> 130	**104**
Effectifs	123 300	92 900	96 100	97 100	98 800	**100 300**

[1] Suite à la réorganisation de 2012, les résultats sont présentés en branches Amont, MS (Marketing & Services) et RC (Raffinage Chimie)
[2] Nous indiquons les sommes versées dans l'année ; l'augmentation est ici due à la mise en place des acomptes trimestriels.
[3] Depuis 2009, les réserves de bitume sont comptabilisées à part. Ces réserves sont localisées dans la zone « Amériques ».
[4] Hors réseau AS24 (ce sont les stations-service Total dédiés aux poids lourds : leur nombre est passé de 700 en 2012 à 740 en 2014)
[5] Total des ventes MS, y compris négoce international et ventes massives Raffinage (retraitées pour ventes UK 2012 et 2013).

Soulignons quelques uns des éléments essentiels de l'évolution du Groupe : *(analyse publiée le 9 novembre 2015)*

En fusionnant avec PetroFina en 1999, puis en prenant le contrôle d'Elf Aquitaine en 2000, Total s'est hissé de la 10ème à la 4ème place de pétrolier mondial, avant de revenir au 5ème rang, après s'être fait dépasser par Chevron. TotalFinaElf, redevenu Total en 2003, a vu ses résultats exploser, porté par une conjoncture très favorable, qui n'a cessé de s'améliorer jusqu'en 2008, année où Total enregistra un résultat net record de 14 G€.

Les résultats de Total sont fortement liés au prix du baril. Après un record absolu du baril de Brent à 147 $ en juillet 2008, la tourmente financière et économique, résultant de la crise initiée en 2007, a fait plonger le baril autour des 40 $ fin 2008, avec **un plus bas à moins de 35 $ en février 2009**. Les cours du baril se sont ensuite repris (62 $ moyen en 2009, puis 80 $ en 2010) pour se stabiliser autour de 110 $ entre 2011 et mi-2014. **Après 3 ans de stabilité à ce niveau élevé de 110 $, le cours du baril s'est déprécié de moitié en l'espace de quelques mois** et oscille, **à présent, autour des 50 $.**

En 2009, nous affirmions « ***la capacité de Total à dégager un résultat net annuel*** *qui, fonction de la conjoncture et du prix du baril, se situe autour* ***de 10 G€****, plus ou moins 2 G€* » ; assertion confirmée plutôt en partie haute de la fourchette jusqu'à fin 2014, et ceci en dépit de la hausse des coûts d'exploration et de production puis à présent de la baisse du baril. **Pour les 9 premiers mois de 2015, Total affiche un résultat net de 7,5 G€**, toujours en ligne avec cette capacité de 10 G€/an, et ceci en dépit de la baisse des cours du baril qui a fait fondre les bénéfices de plusieurs des majors pétrolières.

La situation n'est donc pas aussi mauvaise que certains voudraient le faire croire, et les discours changent selon les interlocuteurs. La nécessaire politique de maîtrise ou réduction des coûts doit avant tout porter sur les coûts des investissements et des développements ainsi que sur celui des opérations. Ces coûts sont d'ailleurs naturellement orientés à la baisse dans le contexte pétrolier déprimé actuel, après la hausse annuelle moyenne de 7 % par an que dénonçait le PDG de Total en AG des actionnaires le 16 mai 2014.

A côté de cela, **on assiste à une exploitation éhontée du contexte actuel pour remettre en cause le contrat social des salariés et leurs conditions de travail** : le résultat de telles mesures, dont certaines sont d'une consternante mesquinerie, est financièrement du second ordre mais génère un fort sentiment de déconsidération et porte gravement atteinte à la motivation des salariés. Or, **les salariés méritent autant de considération que les actionnaires et les dirigeants**.

Cette situation est d'autant plus choquante que **la question du coût du capital est taboue et que le dividende a crû de 2,5 % en 2015.** L'appétit des actionnaires est insatiable : le dividende versé est passé de 1,6 G€ en 2000 à 5,8 G€ en 2014, soit une **augmentation moyenne du dividende de 9,7 % par an sur la période 2000 à 2014** !

Dans le même temps, les frais de personnel Groupe sont passés de 6,5 à 7,3 G€/an, soit une **augmentation moyenne des frais de personnel Groupe de 0,8 % par an sur la période 2000 à 2014**. En conclusion, entre 2000 et 2014 :

Ce qui a le plus augmenté c'est le coût du capital, ce qui a le moins augmenté c'est le coût du travail !

Ceci fait clairement apparaître deux éléments :

- la prééminence du facteur financier sur le facteur humain ; et
- le fait que l'entreprise est avant tout au service de ses actionnaires.

Ce n'est pas là notre vision de l'entreprise et du monde.

Le cash : en faire un maximum et toujours plus, voilà le nouveau credo de l'entreprise. Pour qui et pour quoi ?

L'emploi que fait Total du cash qu'il produit n'est pas neutre et affecte notamment sa capitalisation boursière. Depuis plusieurs années, la capitalisation boursière peine à dépasser les 100 G€ et reste inférieure à ce qu'elle était à fin 2000 : 117 G€, ainsi qu'à son plus haut historique de 140 G€ atteint le 12 septembre 2000. Or, une faible capitalisation peut fragiliser le Groupe et favoriser les attaques de prédateurs. Contrairement à ce qui est dit, ce n'est pas la baisse du dividende qui peut affecter durablement la capitalisation. Bien au contraire et l'exemple récent de l'ENI le prouve.

En revanche, un dividende trop élevé, des rachats d'actions, des investissements insuffisants ou des cessions d'actifs importantes affectent sûrement et durablement la capitalisation de l'entreprise. Depuis 2000, Total a dépensé 29 G€ en stériles rachats d'actions et a distribué près de 70 G€ en dividendes, soit au total l'équivalent de sa capitalisation boursière. **Ces importantes sorties d'argent ont affaibli durablement la capitalisation**. Une partie de ces sommes aurait dû rester dans l'entreprise et servir à investir au moment opportun pour assurer son développement.

Aujourd'hui et à son niveau actuel, le dividende servi par Total n'est pas la solution, il est le problème. La meilleure façon d'assurer une bonne capitalisation n'est pas de servir un dividende déconnecté de la réalité économique et financière de l'entreprise, quoiqu'il arrive ; c'est d'**investir à bon escient et au moment opportun**.

L'option de paiement du dividende en actions, liée au pari incertain d'un retour à meilleure fortune d'ici 2017, réduit dans l'immédiat la sortie de cash, mais **accroît la charge du dividende de plus de 3 % par an** (sur la base d'un dividende par action maintenu constant et compte tenu de la proportion d'actionnaires retenant cette option).

Le dividende doit être ajusté à la réalité économique et aux résultats de l'entreprise. Il ne doit pas primer sur toute autre considération et surtout les résultats doivent être équitablement partagés entre actionnaires et salariés.

Les investissements de Total, insuffisants au début des années 2000, **ont atteint par la suite des niveaux excessifs.** De 2000 à 2004, **les investissements bruts** étaient **de 8,8 G€/an** en moyenne ; cette moyenne est passée à **12,4 G€ /an** de 2005 à 2009, avant d'exploser à **24 G€ moyen/an** de 2011 à 2014 avec un **record de 25,9 G€ en 2013** ! On pourrait penser que le rythme d'investissement se soit ralenti en 2015. Il n'en est rien, **cet emballement des investissements se poursuit** : les investissements bruts sur les 9 premiers mois sont de 19,2 G€, soit **25 G€** en rythme annuel.

Total doit, non seulement réduire ses coûts, mais surtout **maîtriser ses investissements**, s'il ne veut pas connaître le sort de la grenouille de Jean de La Fontaine !

Pour financer ces investissements colossaux, Total procède à d'importantes cessions d'actifs. Certaines de ces cessions ont d'ailleurs pour objectif d'alléger la charge des investissements à venir. Total, après avoir bénéficié du **'trésor' Sanofi, épuisé en 2012**, se voit contraint d'arbitrer des actifs plus stratégiques, y compris dans le secteur pétrole.

La cession d'actifs et en particulier de filiales et/ou participations générant chiffre d'affaires et résultats récurrents expliquent en partie aussi la baisse du chiffre d'affaires et du résultat net observés depuis 2012.

Alors, **faut-il continuer d'investir toujours plus, sans toucher pour autant au dividende et attendre que les nouveaux investissements soient productifs de cash ? Faut-il continuer de vendre les bijoux de famille ?**
Les cessions d'actifs historiques, à rendement sûr, au profit d'investissements présumés plus rentables mais aussi plus risqués, posent question. Elles inquiètent aussi le personnel, qui se voit considéré de plus en plus comme un bien marchand. Après TIGF, Totalgaz , CCP Composites, Bostik et bien d'autres, qui sera le prochain ?
Des alternatives existent, comme maîtriser la croissance des investissements, ajuster le dividende aux résultats obtenus *(ainsi font les Américains)* **ou recourir davantage à l'emprunt pour financer les développements** *(surtout en période de taux historiquement bas)*, l'exploration restant financée sur fonds propres.

Les résultats opérationnels de Total restent bons. Dans l'Amont, le démarrage de nouveaux champs a permis de renouer avec **la croissance des productions** en 2010, mais le niveau de production a ensuite stagné pour baisser brutalement de 7 % en 2014. Cette **baisse de production en 2014** s'explique par la fin, le 10 janvier 2014, de la **concession ADCO** de 75 ans, détenue à 9,5 % par Total et qui représentait pour Total une production de 140 000 b/j. Fort heureusement, un **nouvel accord de concession**, opérée par ADCO et d'une durée de 40 ans, a été signé, attribuant à Total une participation de 10 % à compter du 1er janvier 2015 et représentant pour Total une production de 160 000 b/j. C'est ce qui **explique la forte augmentation de production en 2015**, observée après la baisse de 2014. La croissance des productions devrait se poursuivre, en lien avec les nouveaux démarrages de projets.

La croissance des productions est conditionnée au **renouvellement des réserves**. Pour accéder à la ressource minière, face à la concurrence accrue des NOC *(National Oil Companies)*, le savoir faire et la capacité à financer et traiter des projets complexes - dans le respect de la sécurité et de l'environnement - sont des atouts indispensables.

Depuis 2003, **l'évolution des réserves de Total** se caractérise par une baisse continue des réserves de liquides et une augmentation relative des réserves de gaz. En 2010 et 2011, la part **bitume** a contribué à l'accroissement des réserves *(de 3 % des réserves totales en 2009, cette part est passée à 9 % en 2011 et 10 % en 2014)*. La part du gaz dans les productions de Total continue de s'accroître, en lien aussi avec le développement des activités GNL. Réserves et productions ont une répartition géographique équilibrée. **En 2014,** Total a maintenu le niveau de ses réserves.

Avec la cession de sa filiale Total Coal South Africa, Total a cessé de produire du **charbon** et prévoit d'arrêter toute commercialisation et business du charbon d'ici fin 2016. Total cherche aussi à réduire son exposition aux **bitumes**.

Total a restructuré son secteur Aval en regroupant Raffinage et Pétrochimie et en créant une branche Marketing & Services, qui inclut l'activité **Energies Nouvelles** centrée sur deux axes de développement : le Solaire avec notamment SunPower et la transformation de la biomasse. Les deux branches **Raffinage-Chimie** et **Marketing & Services** ont vu leurs résultats s'améliorer significativement depuis 2011. Le résultat opérationnel net ajusté de ces 2 branches représentait 16 % de celui de Total en 2011 ; il en représentait 26 % en 2014 et, sur les 9 premiers mois de l'année 2015, il en représente 56 %, dépassant ainsi celui de l'Amont. **En 2015, ce sont le Raffinage-Chimie et le Marketing & Services qui sauvent les résultats du Groupe**, ce qui démontre bien l'intérêt de rester un groupe intégré et diversifié. La capacité de raffinage de Total s'est accrue en 2014, du fait de la mise en service de la raffinerie de Jubail en Arabie Saoudite.

La Chimie de Spécialités, se comporte globalement plutôt bien depuis 2010 et **participe à la résilience de Total**, face à un baril déprimé. Les multiples cessions qui affectent ce secteur menacent son devenir au sein du Groupe. Pourtant, c'est un secteur de diversification rentable comme le prouvent notamment les bons résultats du Groupe Hutchinson.

QUELQUES EVENEMENTS IMPORTANTS OU SIGNIFICATIFS CONCERNANT TOTAL DEPUIS SEPTEMBRE 2015

Sans vouloir être exhaustif et afin d'éclairer le lecteur sur les évolutions de Total, nous avons sélectionné, ci-après, **quelques-uns des événements importants ou significatifs de ces évolutions, qui ont marqué la vie de notre société depuis septembre 2015** et qui ont pu faire l'objet de communications par Total **:**

Septembre 2015 : En Turquie, Total cède ses activités de distribution de carburants

Total a signé un accord en vue de vendre au groupe Demirören son réseau de stations-service et ses activités de commerce général et d'approvisionnement en Turquie. Cette transaction, soumise à l'approbation des autorités, s'élève à **325 millions d'euros.**

Total conservera ses activités lubrifiants (incluant l'unité de production de Menemen) et GPL sans odeur, qui seront regroupées dans une société distincte, préalablement à la finalisation de cette opération de cession.

Septembre 2015 : Au Canada, mise en production du projet Surmont Phase 2

Ce projet est situé dans la région des sables bitumineux de l'Athabasca, province de l'Alberta, à 63 kilomètres au sud-est de Fort McMurray. Total en est partenaire, à parts égales (50 %) avec ConocoPhillips, qui en est l'opérateur.

La première phase de ce projet, lancée en 2007, produit en moyenne 25 000 b/j.
L'extraction se fait grâce à la mise en œuvre de la technologie d'injection de vapeur d'eau recyclée *(SAGD : Steam Assisted Gravity Drainage – drainage par gravité par injection de vapeur)*, qui consiste à chauffer le réservoir à l'aide de vapeur d'eau, afin de rendre les hydrocarbures suffisamment liquides pour les récupérer avec une excellente efficacité énergétique.
La phase 2 de ce projet vient d'être mise en production et permettra d'augmenter progressivement la production, en 2016 et 2017, pour atteindre un plateau de 150 000 barils par jour.

Le directeur général Exploration-Production, Arnaud Breuillac a déclaré : « *Le projet Surmont met en valeur des réserves très importantes et présente l'avantage d'offrir un long plateau de production, qui générera des cash flows pendant de longues années.* »

Septembre 2015 : Total cède une participation majoritaire dans Géosel à EDF Invest et Ardian

Géosel est propriétaire du site stockage souterrain d'hydrocarbures de Manosque (Alpes-de-Haute-Provence) ainsi que des pipelines le reliant aux ports de pétroliers de Fos et Lavéra (Bouches-du-Rhône).
Avec une capacité de près de 9 millions de m3, Géosel est un des plus grands sites de stockage européens d'hydrocarbures liquides. Il représente environ 20 % de la capacité de stockage d'hydrocarbures en France et sert principalement au stockage d'environ 40 % des stocks stratégiques en France.

Total détient aujourd'hui une participation de 53,4 % du capital de Géosel ; les autres actionnaires étant : Basell Polyolefines France (26,7 %) et Petroineos Manufacturing France (19,9 %).

Total a signé un accord en vue de céder 50 % et une action du capital de la société Géosel Manosque (« Géosel ») à un consortium formé à parité d'EDF Invest et Ardian.
Cette transaction valorise la participation de Total au 1er janvier 2015 à **265 millions d'euros** hors stocks opérationnels et est soumise à l'agrément des autres partenaires de Géosel et à l'approbation des autorités.

Total restera actionnaire minoritaire à 3,4 % et continuera d'utiliser les infrastructures de Géosel notamment pour assurer la logistique de ses sites industriels du sud de la France.

Présentée comme illustrant « *la stratégie de gestion dynamique du portefeuille de Total* », dans le cadre de son « *programme de cessions de 10 milliards de dollars d'ici 2017* », cette opération, constitue, de fait, une nouvelle étape du désengagement de Total des infrastructures de stockage d'hydrocarbures et des réseaux de distribution par pipelines.

Septembre 2015 : Total se mobilise, avec Air Liquide, Michelin, Sodexo, pour l'accueil des réfugiés.

Les entreprises Air Liquide, Michelin, Sodexo et Total se mobilisent pour venir en aide aux réfugiés accueillis par la France. Cette décision répond à l'élan de solidarité des salariés et des dirigeants de ces entreprises, envers les populations en détresse issues notamment d'Afrique et du Moyen-Orient.

Air Liquide, Michelin, Sodexo et Total s'engagent, dans le cadre qui sera fixé par les pouvoirs publics, à venir en aide aux réfugiés par des actions concrètes liées à leurs domaines d'activités, à leur savoir-faire, à leurs compétences et aux moyens opérationnels dont elles disposent.

Les modalités de cette aide sont en cours de définition avec les organisations humanitaires, dont la Croix-Rouge française, et les associations concernées. Il s'agira par exemple de la mise à disposition de locaux, de dons de nourriture et de produits de première nécessité, de l'accès à des soins de santé, de la prise en charge de frais d'accueil ou encore d'accompagnement professionnel, de formation et d'apprentissage.

Air Liquide, Michelin, Sodexo et Total réfléchissent également à des actions à mener dans d'autres pays européens, notamment en Allemagne.

Septembre 2015 : Technologie EST : Eni et Total signent un accord.

La technologie EST (Eni Slurry Technology) est un nouveau procédé de raffinage permettant de **transformer les coupes lourdes en produits plus légers**. Entièrement développée en Italie par Eni R&D, cette technologie est exploitée à la raffinerie de Sannazzaro depuis 2013.

Elle est issue d'une activité intense de R&D en laboratoire, qui a débuté en **1990**, et a conduit, en 1999, à la mise en service d'une **usine pilote** EST sur le site de San Donato Milanese ; puis à celle d'une **usine de démonstration commerciale** (1 200 b/j), en 2005 à la raffinerie d'Eni à Taranto. L'année **2013** marque la **première application de la technologie EST à l'échelle industrielle** (23 000 barils/jour) à la raffinerie d'Eni à Sannazzaro.

Eni et Total ont signé un accord de licence et de coopération R&D qui permettra l'**évaluation de la technologie EST (Eni Slurry Technology), en vue de son adaptation aux besoins de Total.**

Giacomo Rispoli, directeur Portfolio Management & Supply and Licensing du Raffinage-Marketing et Chimie d'Eni, déclare à propos de cet accord : *« Deux ans après la mise en service réussie de l'unité EST – la première au monde – à la raffinerie de Sannazzaro, cette technologie éprouvée est aujourd'hui disponible sur le marché en tant que nouvelle option pour valoriser le fond du baril. Créée plus de 40 ans après le développement des tout premiers procédés, elle est le fruit de 15 ans de R&D et de démonstrations commerciales. »*

« L'un des enjeux du raffinage est de s'adapter, de manière économique, aux évolutions des marchés pétroliers, notamment celles induites par les modifications de réglementations et spécifications des carburants, ajoute Nathalie Brunelle, directrice Stratégie, Développement et Recherche de la branche Raffinage-Chimie de Total. *Ce projet de coopération R&D avec Eni permet à Total de renforcer son savoir-faire et son expertise, et d'accéder à une autre technologie éprouvée en matière de conversion du fond du baril. »*

Septembre 2015 : Au Canada, Total cède à Suncor une participation de 10 % dans le projet Fort Hills

Avec cette cession, **Total continue de réduire son exposition aux sables bitumineux canadiens, ainsi que sa charge d'investissements à venir**.
On se souvient qu'en décembre 2010 (voir Avascope n° 61, p. 6), Total engageait un partenariat avec Suncor sur les sables bitumineux, avec des prises de participation croisées sur les projets Fort Hills, Joslyn et Voyageur. En mars 2103, Total rétrocédait, pour 500 M$, à Suncor sa participation de 49 % dans le projet Voyageur, avec une perte nette comptable de 1,6 G$ et un allégement des investissements de plus de 5 G$ sur les 5 ans à venir (voir Avascope n° 64, p. 6).

Dans un contexte de prix du baril plus faible, le projet Joslyn, dans lequel Total détient 38,25 %, a été suspendu.

A présent, **Total réduit sa participation** dans le projet minier d'extraction de sables bitumineux de **Fort Hills**, de **39,2 % à 29,2 %,** avec la cession d'une participation de 10 % à Suncor Energy, opérateur de ce projet, dont la participation passe à 50,8 % ; l'autre partenaire étant Teck Resources (20 %). La contrepartie totale de la transaction est estimée à 310 millions de dollars canadiens à la date de l'annonce (environ 230 millions de dollars américains). Cette transaction est soumise à l'approbation des autorités. La transaction comprend également le transfert d'une participation de 10 % dans les infrastructures de logistique associée.

« *La réduction de la participation dans le projet Fort Hills se traduira par une économie de 700 millions de dollars canadiens* (environ 530 millions de dollars américains) *sur les investissements nécessaires à la réalisation du projet d'ici à fin 2017, et contribuera aux objectifs que s'est fixés Total en matière de réduction de ses investissements* », souligne Arnaud Breuillac, directeur général Exploration-Production.

Le projet Fort Hills est situé dans la province de l'Alberta, à quelque 90 kilomètres au Nord de Fort McMurray. Sa capacité de production est estimée à 180 000 b/j. La construction des installations est aujourd'hui réalisée à 40 %. L'opérateur se donne pour objectif un démarrage fin 2017.

Septembre 2015 : Le 1er acompte sur dividende Total pour 2015, inchangé et payable en actions.

Conformément à sa politique de maintien du dividende, Total annonce un **premier acompte** trimestriel sur le dividende **2015** à **0,61 € par action**.

Ce dividende est payable en actions, pour les actionnaires qui en font la demande. Le prix des actions nouvelles ainsi émises a été fixé par le Conseil d'administration à 35,63 €. Ce prix est égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse ayant précédé le 22 septembre 2015, jour de la décision de mise en distribution de ce premier acompte sur dividende, diminuée du montant de l'acompte et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur, soit le prix minimal prévu par la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2015.

Nous renvoyons le lecteur au précédent Avascope (n° 68, page 20), où il trouvera notre analyse sur le choix de maintenir le dividende, dans un contexte économique et financier dégradé, et sur l'option à présent offerte de son paiement en actions.

Le **19 octobre 2015**, Total annonce que **60 % des droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement en actions** du premier acompte trimestriel au titre de l'exercice 2015. En conséquence, 24 231 876 actions nouvelles seront émises, représentant **1,00 % du capital** de la Société sur la base du capital existant à la date du 30 septembre 2015.
Le solde du dividende global à verser **en numéraire** aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement du premier acompte trimestriel au titre de l'exercice 2015 en actions s'élève à **591 M€** et sera payé à compter du 21 octobre 2015.

Septembre 2015 : Total présente sa stratégie et ses perspectives

Le 23 septembre à Londres, Patrick Pouyanné, Directeur Général, a présenté à la communauté financière la stratégie et les perspectives de Total.

Il a notamment souligné les points suivants :

- Réduction des investissements organiques
  Conformément à son plan, Total réduit ses investissements à 23-24 G$ en 2015 après un pic de 28 G$ atteint en 2013. Le Groupe prévoit de les réduire à 20-21 G$ en 2016 avant de revenir à un niveau durable d'investissements de 17-19 G$ à partir de 2017.
- Objectif de réduction des coûts opératoires augmenté de 50 % de 2 G$ à 3 G$ en 2017.
  En 2014 Total a été la première major à lancer un programme global de réduction des coûts. En février 2015, en réaction à la baisse des prix du pétrole, le Groupe a renforcé ce programme pour atteindre 1,2 G$ d'économies en 2015. A la fin du premier semestre 2015, 66 % de cet objectif

annuel a déjà été réalisé. En s'appuyant sur la dynamique de ces résultats et en prenant en compte la déflation des coûts à venir, le Groupe augmente de 50 % son objectif de réduction des coûts opératoires pour le porter de 2 G$ à 3 G$ en 2017.

- Forte croissance de la production
  La croissance de la production du groupe a été de 11 % au premier semestre 2015 par rapport au premier semestre 2014. Il est prévu que la production augmente en moyenne de 6 à 7 % par an entre 2014 et 2017 et de 5 % par an sur la période 2014-19. Les principaux leviers de croissance incluent, d'une part la mise en production de 20 projets majeurs, dont huit en 2015, et d'autre part l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des installations.

- Couverture du dividende par les flux de trésorerie nets organiques en 2017 à 60 $/b
  Le Groupe a démontré une bonne résistance aux prix plus bas des hydrocarbures pendant la première moitié de 2015. La discipline en matière d'investissements, les efforts accrus de réduction de coûts et la production en hausse feront croître les flux de trésorerie nets.
  Le Groupe confirme que le dividende sera couvert à partir de 2017 par les flux de trésorerie nets organiques à 60 $/b.

- Vision à long terme
  Fidèle à son modèle pétrolier et gazier intégré, le Groupe prévoit d'allouer ses capitaux employés à hauteur de 75 % dans l'Amont et de 25 % dans l'Aval. Le Groupe prévoit également d'investir environ 500 M$ par an pour développer des activités rentables dans les énergies nouvelles.

Octobre 2015 : Les dirigeants de compagnies pétrolières et gazières mobilisés pour le climat

OGCI

En juin dernier (voir Avascope n° 68, p. 8), c'étaient **6** compagnies pétrolières et gazières qui appelaient à donner un prix au carbone.

En ce mois d'octobre 2015, ce sont à présent les dirigeants de **10 des plus grandes compagnies pétrolières et gazières mondiales** - qui assurent près d'un cinquième de la production mondiale de pétrole et de gaz et fournissent près de 10 % de l'énergie de la planète – qui déclarent aujourd'hui soutenir l'obtention d'un **accord** significatif pour **lutter contre le changement climatique** à l'occasion de la 21ème Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (**COP21**).

Photo : Les dirigeants de l'OGCI mobilisés pour le climat : Les CEOs présents à l'événement : Helge Lund, BG Group; Bob Dudley, BP; Claudio Descalzi, Eni; Emilio Lozoya, Pemex; Josu Jon Imaz, Repsol; Amin Nasser, Saudi Aramco; Eldar Sætre, Statoil; et **Patrick Pouyanné, Total**. (Les CEOs membres de l'OGCI non photographiés : Mukesh Ambani, Reliance Industries; Ben van Beurden, Royal Dutch Shell).

Dans leur déclaration commune historique, les dirigeants des 10 compagnies actuellement membres de l'**OGCI** (Oil and Gas Climate Initiative) : BG Group, BP, Eni, Pemex, Reliance Industries, Repsol, Saudi Aramco, Shell, Statoil et **Total**, reconnaissent l'ambition générale de contenir le réchauffement climatique à 2°C, tout en admettant qu'en matière d'émissions nettes de gaz à effet de serre (GES), la tendance mondiale actuelle n'est pas compatible avec cet objectif.

L'OGCI est une initiative volontaire des dirigeants des compagnies pétrolières et gazières, basée sur le partage de bonnes pratiques et la collaboration, qui vise à déployer des actions pratiques pour lutter contre le changement climatique.

L'OGCI a été créée à la suite d'échanges lors de la rencontre annuelle du forum économique mondial **en janvier 2014** et a été officiellement lancée lors du sommet de l'ONU sur le climat en septembre 2014.

Les compagnies membres de l'OGCI ont pris des actions significatives en faveur de la réduction de leur empreinte carbone en diminuant d'environ 20 % au cours des 10 dernières années les émissions de GES de l'ensemble de leurs opérations.

Les dix CEOs ont déclaré :

« Notre ambition commune est un futur à 2°C. C'est un défi pour l'ensemble de la société. Nous sommes prêts à jouer notre rôle. Au cours des prochaines années, ***nous renforcerons nos actions et nos investissements visant à réduire l'intensité en carbone du mix énergétique mondial.*** *Nos compagnies sont prêtes à collaborer dans un certain nombre de domaines afin d'obtenir davantage que la somme de leurs efforts individuels. »*

L'OGCI a également publié son rapport commun, intitulé « *More energy, lower emissions* » (Plus d'énergie, moins d'émissions), qui détaille les mesures concrètes prises par les compagnies membres pour améliorer la gestion de leurs émissions de GES et travailler à la réduction des impacts du changement climatique sur le long terme. Parmi ces mesures figurent des investissements significatifs dans le gaz naturel, le captage et le stockage de CO2 (CSC) et les énergies renouvelables, ainsi que dans la R&D afin de réduire les émissions de GES.

La déclaration et le rapport définissent des **domaines clés** où la **collaboration** des compagnies membres de l'OGCI sera **particulièrement concentrée** :

- ✓ **Efficacité** : optimiser l'efficacité de leurs opérations ; améliorer l'efficacité énergétique de leurs carburants et autres produits finaux ; travailler avec les constructeurs automobiles et les consommateurs à l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules.
- ✓ **Gaz naturel** : contribuer à la croissance de la part du gaz naturel dans le mix énergétique ; garantir que le gaz naturel fourni rejette moins d'émissions sur l'ensemble du cycle de vie que les autres carburants fossiles ; éliminer le torchage de routine et réduire les émissions de méthane de leurs opérations.
- ✓ **Solutions à long terme** : investir dans la R&D et l'innovation pour réduire les émissions de GES ; prendre part à des partenariats pour faire avancer le déploiement du CSC ; contribuer à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial.
- ✓ **Accès à l'énergie** : développer des projets visant à donner accès à l'énergie à davantage d'individus en partenariat avec les autorités régionales et nationales ainsi qu'avec d'autres parties prenantes.
- ✓ **Partenariats et initiatives plurilatérales** : identifier des opportunités pour accélérer la mise en œuvre de solutions visant à lutter contre le changement climatique en travaillant seul ou à plusieurs, en collaboration avec les entreprises du secteur et d'autres organisations.

Pour retrouver l'intégralité de la Déclaration, le rapport, et des informations complémentaires : ***www.oilandgasclimateinitiative.com***

Octobre 2015 : En Norvège, Total cède 15 % de participation dans le champ de Gina Krog

En octobre 2014, c'est à **PGNiG que Total cédait 6%** de sa participation dans le champ en développement de Gina Krog (voir Avascope n° 67, p. 6).

Un an plus tard, **c'est à Tellus Petroleum que Total cède** pour un montant de 1,4 GNOK (soit environ 150 M€), **la moitié des 30 % de participation** qui lui reste dans ce champ.

Gina Krog est un projet en cours de développement, situé en mer du Nord.

Il a été lancé en 2013 et le démarrage de la production est prévu pour 2017. **Ce champ produira 60 000 barils d'huile par jour et 9 millions de mètres cube de gaz par jour au plateau.**

Avec ces cessions : 6 % en 2014 et 15 % en 2015, c'est donc 21 % de cette production qui échappera à Total ; lequel garde cependant un intérêt de 15 % dans le projet aux côtés de Statoil (58,7 %, opérateur), Tellus Petroleum (15 %), PGNiG Upstream International (8 %) et Det norske oljeselskap (3,3 %).

Total Exploration-Production en Norvège

Total est présent en Norvège depuis une cinquantaine d'années et a joué un rôle majeur dans le développement de nombreux champs importants du plateau continental norvégien.
Total y détient des participations dans plus de 97 licences de production ; dont 31 sont opérées par le Groupe. La filiale Total E&P Norge AS est l'un des plus gros contributeurs à la production du Groupe, avec **242 000 bep/j en 2014**.

Novembre 2015 : Total réalise le placement d'un financement obligataire « synthétique » de 1,2 G$.

Total a placé avec succès un nouveau financement obligataire de 1,2 milliard de dollars à travers une structure combinant l'émission d'obligations convertibles, remboursables en numéraire et l'achat d'options d'achat remboursables en numéraire en vue de couvrir l'exposition de Total en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux obligations. L'obligation « synthétique » résultant de ces deux produits n'a pas d'impact dilutif sur le capital.

Cette opération permet à Total d'accéder à de nouveaux investisseurs et de bénéficier de conditions de financement plus attractives que celles d'une émission obligataire classique.

Les obligations arriveront à maturité le 2 décembre 2022, seront émises au pair, porteront un coupon de 0,5 % et un prix de conversion incluant une prime de 20 % par rapport au prix de référence de l'action. Ce prix de référence de l'action sera égal à la moyenne arithmétique des moyennes pondérées par les volumes des cours de l'action Total sur le marché réglementé d'Euronext à Paris converties en dollar et constatées sur une période de dix jours de bourse consécutifs à compter du 26 novembre 2015 inclus.

Total a l'intention d'utiliser le produit net de l'émission des obligations aux besoins de financement généraux du Groupe.

Décembre 2015 : Au large du Congo, Total met en production le projet Moho Phase 1b.

Total a mis en production le projet Moho Phase 1b, situé à 75 kilomètres au large de Pointe-Noire en République du Congo. Ce projet d'offshore profond, opéré par Total, dispose d'une capacité de production de **40 000 barils** équivalents pétrole par jour (bep/j).

Le projet Moho Phase 1b comprend le forage de 11 nouveaux puits sous marins dans des profondeurs d'eau allant de 750 à 1200 mètres et l'installation des deux pompes sous-marines multiphasiques les plus puissantes au monde. Les puits seront reliés à l'unité flottante de production (FPU : Floating Production Unit) existante du champ Moho Bilondo entré en production en 2008.

Le développement de Moho Nord, lancé en 2013 simultanément à celui de Moho Phase 1b, **se poursuit et ajoutera une capacité supplémentaire de 100 000 bep/j.**

Moho Phase 1b et Moho Nord sont situés sur la licence de Moho Bilondo dont Total E&P Congo est opérateur avec une participation de 53,5 %.
Les autres partenaires sont Chevron Overseas (Congo) Limited (31,5 %) et la Société Nationale des Pétroles du Congo (15,0 %).

Total E&P en République du Congo

Présent en République du Congo depuis presque 50 ans, Total est le premier producteur pétrolier du pays. Total E&P Congo opère 10 des 23 champs en production, soit environ 50 % de la production nationale. La quote-part de production du Groupe en 2014 avoisine les 95 000 bep/j.

Total E&P Congo n'est plus détenue par Total qu'à hauteur de 85 %, depuis l'augmentation de capital de 1,6 G$, souscrite en décembre 2013 par Qatar Petroleum International et représentant 15 % du capital de la filiale de Total (voir Avascope n° 65, p. 8).

Décembre 2015 : Patrick Pouyanné devient Président-directeur général

Lors de sa réunion du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration de Total S.A. a nommé Patrick Pouyanné, par ailleurs Directeur Général depuis le 22 octobre 2014 et administrateur depuis le 29 mai 2015, Président du Conseil d'administration. Comme annoncé le 22 octobre 2014, Patrick Pouyanné devient ainsi Président-directeur général à la suite de la décision du Conseil d'administration de réunir les fonctions de Président et de Directeur Général.

Il succède à Thierry Desmarest dont le mandat de Président du Conseil d'administration arrive à échéance le 18 décembre 2015, du fait de la limite d'âge prévue dans les statuts.
Thierry Desmarest, Président d'honneur, demeure administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2016.

Par ailleurs, sur proposition du Président-directeur général, le Conseil d'administration a décidé de créer la fonction d'administrateur référent. Celui-ci veillera notamment au bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société. Il présidera le Comité de gouvernance et d'éthique et sera un point de contact privilégié des actionnaires sur les sujets relevant de la responsabilité du Conseil d'administration.

Patricia Barbizet, administrateur depuis 2008, a été désignée par le Conseil d'administration comme **administrateur référent**. Elle présidera à ce titre le **Comité de gouvernance et d'éthique**. Elle sera également membre du **Comité des rémunérations**.

En outre, dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle gouvernance :

Marie-Christine Coisne-Roquette, administrateur depuis 2011, présidera le **Comité d'audit**.

Gérard Lamarche, administrateur depuis 2012, présidera le **Comité des rémunérations**.

Toutes ces décisions prennent effet au 19 décembre 2015.

À l'issue du Conseil d'administration, Thierry Desmarest a déclaré : « *Le Groupe est entre de bonnes mains. Patrick Pouyanné saura le piloter dans un environnement qui exige rigueur et innovation. Je sais qu'il conduira Total avec détermination sur le chemin d'un développement durable.* »

A l'occasion de sa nomination comme Président du Conseil d'administration, Patrick Pouyanné a déclaré : « *Je souhaite exprimer à Thierry Desmarest, au nom de tous les administrateurs, de tous les collaborateurs du Groupe et en mon nom personnel, notre respect et nos chaleureux remerciements pour son engagement inlassable au service de Total. Son soutien et ses conseils m'ont été plus que précieux pour assurer la transition managériale du Groupe et de ses organes sociaux. Les décisions prises ce jour s'inscrivent dans la volonté de l'entreprise de maintenir les meilleures pratiques de gouvernance.* »

À compter du 19 décembre 2015, **la composition du Conseil d'administration de Total** est la suivante :

Patrick Pouyanné, Président
Thierry Desmarest, Président d'honneur
Patrick Artus
Patricia Barbizet, Administrateur référent
Marc Blanc
Gunnar Brock
Marie-Christine Coisne-Roquette
Paul Desmarais Jr.
Anne-Marie Idrac
Charles Keller
Barbara Kux
Gérard Lamarche

Janvier 2016 : Acompte sur dividende au titre du deuxième trimestre 2015

L'acompte sur dividende 2015, au titre du deuxième trimestre 2015 est d'un montant de 0,61 €, identique à celui du 1er trimestre 2015. Les actionnaires pouvaient exercer, du 21 décembre 2015 au 6 janvier 2016, l'**option de percevoir cet acompte sous forme d'actions, au prix de souscription de 39,77 €.**

Ce prix de souscription avait été fixé par le Conseil d'administration du 16 décembre 2015. Or, le 16 décembre, le cours de bourse était égal au prix de souscription. De ce fait, l'option du paiement de cet acompte en actions a eu moins de succès que les fois précédentes. Seulement **38 %** des droits ont été exercés en faveur de ce **paiement en actions** (contre 60 % le trimestre précédent) ; ce qui a conduit à l'émission de 13 945 709 actions nouvelles, représentant **0,57 % du capital** de la Société sur la base du capital existant à la date du 31 décembre 2015. La sortie de cash pour payer (le 14 janvier 2016) l'acompte pour les actionnaires n'ayant pas opté pour son paiement en actions s'est montée à **918 M€**, contre 591 M€ le trimestre précédent.

Janvier 2016 : En Russie, Total cède le rôle d'opérateur et 20 % de participation sur Kharyaga à la compagnie d'état Zarubezhneft

Total est opérateur du projet Kharyaga depuis 1999, dans le cadre du PSA (Production Sharing Agreement) mis en oeuvre cette année là.
En 2009, la compagnie d'état Zarubezhneft entrait dans le projet, la part de Total passant de 50 à 40 %.

A l'issue de l'accord qui vient d'être conclu, Zarubezhneft prend le rôle d'opérateur du projet, avec une participation accrue de 20 à 40 %.
Total conserve une participation de 20 % ; les autres partenaires du projet sont Statoil (30 %) et Nenets Oil Company (10 %).

Le projet inclut le développement des objets 2 et 3 du champ de Kharyaga, situé dans la région autonome des Nénets, pour une production de 30 000 barils de pétrole par jour. Le projet présente de nombreux défis techniques : géologie complexe, réservoirs carbonatés hétérogènes, pétrole paraffinique et forte teneur en H2S des gaz associés. Depuis son démarrage en 1999, le projet a produit un total de 15 millions de tonnes de pétrole et généré 3 milliards de dollars de recettes pour la Russie.

Total en Russie

Total est présent en Russie depuis près de 25 ans. La production du Groupe s'y est élevée à 289 000 bep/j en 2015. Cette production provient de la participation de Total dans le capital de Novatek (18,9 %), du champ à terre de Kharyaga et du champ de Termokarstovoye opéré par Terneftegas, une joint-venture entre Novatek (51 %) et Total (49 %).
De plus, Total et Novatek sont partenaires dans le projet Yamal LNG en cours de développement dans la région autonome des Yamalo-Nénets.

Janvier 2016 : Total acquiert le principal réseau de stations-service de la République dominicaine.

Avec l'acquisition, auprès de Putney Capital Management, d'une participation majoritaire de 70 % dans le leader de la distribution de carburants en République dominicaine, Total renforce la présence de sa branche Marketing & Services dans les Caraïbes La transaction porte sur un réseau de **130 stations-service** bien implantées, ainsi que sur d'importantes **activités dans le commerce général des produits pétroliers et les lubrifiants**. Putney CM conserve une participation de 30 %.

Rebaptisée Total Dominicana, la co-entreprise rejoint le réseau de distribution de Total dans la zone Caraïbes, désormais fort de 600 stations-service dans 9 pays. Total est présent dans la région depuis plus de quarante ans, avec une position de leader sur les principaux marchés caribéens comme Porto Rico, la Jamaïque, Haïti et les Antilles françaises.

Avec 10 millions d'habitants, **la République dominicaine** bénéficie d'une économie dynamique, avec un PIB en progression de 6 % par an. Cette croissance stimule la demande de produits pétroliers dans le pays, qui dépasse 3,2 millions de tonnes par an et positionne la République dominicaine comme le deuxième marché pétrolier ouvert des Caraïbes.

Février 2016 : Total signe des accords à long terme pour approvisionner en GNL la société nationale indonésienne Pertamina

Ces accords portent sur la livraison à Pertamina d'une quantité croissante de **0,4 à 1 million de tonnes** de GNL par an sur une période de **15 ans** à compter de l'année 2020.

Selon les termes contractuels, Total achètera à partir de 2020 environ 0,4 million de tonnes par an de GNL contracté par Pertamina à Corpus Christi LNG, actuellement en construction aux Etats-Unis.
En parallèle, Total fournira à Pertamina, un volume croissant de GNL, de 0,4 à 1 million de tonnes par an ; en provenance de son portefeuille mondial.

Total, un leader mondial du GNL

Total est un leader mondial du GNL, avec des positions fortes et diversifiées sur toute la chaîne de valeur et **10,2 millions de tonnes vendues en 2015**.

Le Groupe est présent dans la plupart des grandes régions productrices de GNL, sur les principaux marchés consommateurs de GNL et se développe fortement sur cette activité clé de sa stratégie de croissance. **Total participe à des projets GNL** en Indonésie, au Nigéria, en Norvège, en Oman, au Qatar, aux Émirats arabes unis, au Yémen, en Angola, en Australie et en Russie. Le Groupe a également signé des contrats d'achat de GNL aux États-Unis et dispose de capacités à long terme de regazéification sur les principaux marchés du GNL.

A travers la croissance de ses **activités dans le trading, le marketing et la logistique**, et grâce au développement de son **portefeuille de contrats GNL**, Total peut apporter du gaz naturel et du GNL directement à ses clients partout dans le monde, tout en ayant la flexibilité de s'adapter à la demande et de saisir les opportunités de marché.

Février 2016 : Total Energy Ventures entre au capital de 2 start-up dans le domaine de l'énergie solaire décentralisée

Total Energy Ventures entre au capital d'Off Grid Electric et de Powerhive, deux entreprises qui proposent des solutions solaires pour les zones rurales non ou mal connectées aux réseaux électriques dans les pays émergents et en particulier en Afrique.

Basée à Arusha (Tanzanie) et à San Francisco (Etats-Unis), **Off Grid Electric** développe et commercialise des systèmes solaires couplés à des batteries auxquels sont connectés des lampes à LED, chargeurs de téléphones et en option, de petits équipements électroniques. Chaque mois, l'entreprise éclaire plus de 10 000 nouvelles personnes et prévoit de toucher un million de personnes en Tanzanie d'ici 2017 et de se développer dans les autres pays de la région.

Powerhive, basée à San Francisco (Etats-Unis), conçoit et réalise des projets de micro-réseaux alimentés en énergie solaire avec stockage par batteries et réseau local de distribution. Ils fournissent

de l'électricité à quelques centaines de clients, particuliers ou professionnels, dans des villages ruraux non connectés au réseau.
La compagnie a annoncé fin 2015 le lancement du premier projet commercial mettant en œuvre une centaine de micro-grids alimentant 90 000 familles dans l'ouest du Kenya.

L'énergie solaire permet aux foyers d'avoir accès à une énergie flexible et propre à un prix abordable. Les systèmes solaires et les micro-réseaux sont des maillons d'une infrastructure énergétique durable et décentralisée et facilitent le développement économique des zones rurales. Les produits commercialisés par Off Grid Electric et Powerhive sont basés sur le prépaiement par téléphone portable.

« *Les systèmes proposés par Off Grid Electric et Powerhive qui allient solaire, stockage de l'énergie et pilotage digital de la relation commerciale sont précurseurs des modèles décentralisés de gestion de l'énergie* » souligne Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total. « *Ces dispositifs devraient permettre d'accélérer le développement de l'électrification en Afrique et contribuer à franchir un pas comparable à celui connu dans la téléphonie, grâce aux mobiles. Le Zayed Future Energy Prize reçu par Off Grid Electric souligne la performance et la pertinence de ses solutions.* »

Pour en savoir plus sur **Total Energy Ventures, voir notre article « *Focus sur Total Energy Ventures* »,** dans l'**Avascope n° 67** (pages 10 à 12).

Février 2016 : Royaume-Uni : Total met en production le projet de Laggan-Tormore.

Avec la mise en production des champs de gaz et de condensats de Laggan et Tormore, situés **à l'ouest des îles Shetland** dans 600 mètres de profondeur d'eau, **Total ouvre son troisième pôle de production au Royaume-Uni**, les deux premiers étant ceux d'Alwyn/Dunbar, en mer du Nord septentrionale, et d'Elgin/Franklin dans le Central Graben. Ce nouveau pôle produira **90 000 bep/j**.

« *Laggan-Tormore est un projet clé pour la croissance de notre production en 2016, et au-delà. Il a été développé selon un concept innovant permettant de raccorder les puits sous-marins à la côte sans infrastructure de surface, une première au Royaume-Uni. Ce concept permet de bénéficier de conditions de sécurité améliorées, à un coût moins élevé* », a commenté Arnaud Breuillac, directeur général Exploration-Production. « *En inaugurant cette nouvelle zone de production située en eaux profondes à l'ouest des îles Shetland, Total contribue également à renforcer la capacité de production du Royaume-Uni et la sécurité énergétique de l'Europe* ».

Le développement de Laggan et Tormore repose sur quatre puits sous-marins, raccordés par un pipeline de 140 kilomètres à une nouvelle usine de traitement de gaz située sur les îles Shetland. L'usine dispose d'une capacité de production de 500 millions de pieds cube standard par jour. En sortie d'usine, le gaz est ensuite acheminé vers les îles britanniques par le gazoduc SIRGE (Shetland Island Regional Gas Export System) et les liquides associés au gaz sont exportés par le Terminal de Sullom Voe.

Les partenaires des champs de Laggan-Tormore sont **Total E&P UK (60 %, opérateur)**, DONG E&P UK Limited (20 %) et SSE E&P UK Limited (20 %).

Total, dont la quote-part de production au Royaume-Uni était de 89 000 bep/j en 2014, puis 107 000 bep/j en 2015, est devenu **le plus gros producteur pétrolier et gazier au Royaume-Uni** ; sa production opérée devrait atteindre 260 000 bep/j en 2016.

Rappelons cependant que, **en juillet 2015, Total a réduit de 80 à 60 % sa participation dans les champs gaziers** de Laggan, Tormore, Edradour et Glenlivet, en cédant 20 % de participation à SSE E&P UK, pour un montant de 565 millions de livres sterlings (voir Avascope n° 68, p. 9 et 10).

Février 2016 : Total propose un solde de dividende 2015 à 0,61 euros par action et la possibilité de le recevoir en actions nouvelles avec décote de 10 %

Le Conseil d'administration, réuni le 10 février 2016, propose à l'Assemblée Générale des actionnaires, qui se tiendra le 24 mai 2016, de fixer le dividende au titre de l'exercice 2015 à 2,44 € par action, stable par rapport à 2014. Compte tenu des trois acomptes de 0,61 € par action relatifs à l'exercice 2015, un solde du même montant de 0,61 € est donc proposé.

Le Conseil propose également que l'Assemblée Générale décide d'offrir aux actionnaires la possibilité de recevoir le paiement de ce solde du dividende relatif à l'exercice 2015, soit en numéraire, soit en souscrivant à des actions nouvelles de la Société en bénéficiant d'une décote de 10 %.

Dès lors, sous réserve de la décision par ladite AG:

- le solde sera détaché de l'action le 6 juin 2016 ;
- le prix d'émission de chaque action nouvelle sera égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'assemblée diminuée du montant dudit solde et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur ;
- le paiement en numéraire ou la livraison des actions éventuellement émises, selon l'option retenue, devra intervenir à compter du 23 juin 2016.

Rappelons que le Conseil d'administration du 28 octobre 2015 a décidé de fixer à **0,61 € par** action le montant du **troisième acompte trimestriel** au titre de l'exercice 2015. Cet acompte, d'un montant identique à celui du premier et du deuxième trimestre 2015, sera détaché le 21 mars 2016 et le paiement en numéraire interviendra le 12 avril 2016

*Le prix des actions émises pour les actionnaires optant pour le **paiement de cet acompte en actions**, (période d'option du 21 mars au 4 avril), a été fixé à **36,24 €** (décision du CA du 15 mars 2016).*

Février 2016 : En Argentine, Total met en production le champ offshore de Vega Pléyade en Terre de Feu

En octobre 2013, Total lançait le développement du champ offshore Vega Pléyade (voir Avascope n° 65, p. 6).

Ce **développement, réalisé en seulement deux ans et demi**, comprend une plateforme de production en mer, implantée dans 50 mètres d'eau et raccordée par un gazoduc sous-marin de 77 kilomètres aux installations de traitement à terre de Rio Cullen et Cañadon Alfa, également opérées par Total.

Le **champ offshore de gaz et de condensats** de Vega Pléyade est situé sur la concession de Cuenca Marina Austral 1 (CMA-1), au large de la Terre de Feu, en Argentine et disposera d'une capacité de production de **10 millions de mètres cubes** de gaz par jour (**70 000 bep/j**).

Total en est l'opérateur, avec une participation de **37,5 %**, aux côtés de ses partenaires Wintershall Energia (37,5 %) et Pan American Energy (25 %).

Carte Argentine

« *Vega Pléyade est notre deuxième démarrage cette année, qui contribuera à la croissance de la production du Groupe en 2016 et au-delà*, a déclaré Arnaud Breuillac, directeur général Exploration-Production. *Il s'agit du développement d'un des plus*

grands champs gaziers offshore en Argentine, le plus austral du monde. Il permettra de maintenir le niveau de notre production opérée en Terre de Feu à 18 millions de mètres cubes par jour (130 000 bep/j) et de contribuer à l´approvisionnement en gaz de l´Argentine sur le long terme ».

Total Exploration-Production en Argentine

Total, un partenaire historique de l'Argentine y est présent depuis 1978 et opère environ 30 % de la production gazière du pays. Sa quote-part de production s´établissait à 72 000 bep/j en 2015.

En Terre de Feu sur la concession de CMA-1, Total opère les champs à terre d'Ara et de Cañadon Alfa ainsi que les champs en mer d'Hidra, Kaus, Argo, Carina et Aries.

Dans le bassin de Neuquén à terre, Total détient des participations dans 11 permis, couvrant plus de 1 500 km2, et en opère 6 dont Aguada Pichana et San Roque déjà en production. En plus de ses ressources conventionnelles, ce domaine minier recouvre une prometteuse formation de schiste, Vaca Muerta, où Total a lancé deux projets de production pilotes.

ASSEMBLEE GENERALE DE TOTAL DU MARDI 24 MAI 2016

Cette année, l'Assemblée générale annuelle de Total SA ne se tiendra pas un vendredi, comme c'était l'usage jusqu'à présent, mais un mardi. En revanche, l'heure et le lieu restent inchangés.

L'**Assemblée générale annuelle de Total SA** se tiendra donc le **mardi 24 mai 2016** à 10h, au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris.

Notez-le, dès à présent, si vous souhaitez y participer. Il vous faudra demander au préalable votre carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'AG, **vous pouvez voter par correspondance**, ou bien **par Internet** en utilisant la plateforme VOTACCESS qui ouvrira le 3 mai, ou encore **en donnant pouvoir**.

Dans ce dernier cas, vous pouvez, bien sûr, établir votre **pouvoir au nom de l'AVAS** et l'adresser à : AVAS TOTAL, Bureau 01-084, Immeuble City Défense, 16-32 rue Henri Regnault – 92902 Paris La Défense Cedex ; en nous indiquant éventuellement vos choix ou instructions de vote. **Attention, si vos titres** ne sont pas au nominatif mais **au porteur**, vous devez faire le nécessaire auprès de votre banque ou intermédiaire financier dans les délais prévus, pour obtenir le certificat d'immobilisation de vos titres pour l'AG.

LE DIVIDENDE DE TOTAL PAYABLE EN ACTIONS

Confronté à la baisse du baril et de ses résultats, **Total a décidé de maintenir son dividende**, pariant sur un retour à meilleure fortune à un horizon pas trop éloigné (voir notre analyse dans l'Avascope n° 68, p. 20).

Afin d'économiser un cash qui lui fait défaut, Total offre à ses actionnaires, **depuis mai 2015**, **l'option de percevoir le dividende** (solde et acomptes) **sous forme d'actions**, moyennant une décote de 10 % sur le cours de l'action.

Cette opération a déjà été effectuée 3 fois, avec une livraison de ces actions ou le paiement en numéraire :

- le 1er juillet 2015, s'agissant du solde du dividende au titre de l'exercice 2014 ;
- le 21 octobre 2015, pour l'acompte sur dividende au titre du 1er trimestre de l'exercice 2015 ;
- le 14 janvier 2016, pour l'acompte sur dividende au titre du 2ème trimestre de l'exercice 2015

La prochaine opération est prévue pour le 12 avril 2016 et concerne l'acompte au titre du 3ème trimestre de l'exercice 2015 *(prix d'émission : 36,24 €).*

Le prix d'émission des actions nouvelles émises en paiement du dividende est égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse ayant précédé le jour de la décision du Conseil d'administration de mise en distribution du dividende (acompte ou solde), diminuée du montant du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Les actionnaires bénéficient d'une période de temps pour exercer l'option de versement du dividende sous forme d'actions. Durant cette période, le cours de l'action varie. C'est ainsi que pour les 2 premières opérations rappelées ci-dessus, le cours de l'action est resté supérieur au prix d'émission des actions nouvelles durant la période d'option. En revanche, pour la 3ème opération, le cours de l'action a baissé jusqu'au niveau du prix d'émission (39,77 €) le dernier jour de la période d'option (6 janvier 2016) et a été très chahuté dans les semaines qui ont suivi, avec un plus bas à 35,21 € le 11 février 2016.

Dans ces conditions, **le pourcentage des droits exercés en faveur du paiement du dividende en actions dépend** bien sûr **de la confiance** que les actionnaires ont dans la capacité de Total à générer du profit à l'avenir, mais aussi du **prix d'émission des actions nouvelles** ainsi que de **l'évolution du cours de bourse** durant la période d'option et des anticipations de cours au-delà de cette période.

C'est ainsi que **ce taux** d'option pour le paiement du dividende en actions, qui était de **54 %** en juin 2015, a culminé à **60 %** en octobre 2015, avant de s'effondrer à **38 %** en décembre 2015.

A ces 3 dates, les prix d'émission des actions nouvelles et le cours de l'action au dernier jour de la période d'option étaient respectivement de :

- ✓ 42,02 € et 45,42 €
- ✓ 35,63 € et 45,15 €
- ✓ 39,77 € et 39,77 €

La prochaine opération, avec un prix d'émission de 36,24 €, devrait connaître un meilleur succès, sauf accident boursier d'ici là.

Le tableau ci-après donne les éléments clés de suivi des opérations de versement du dividende en actions.

Les 3 premières opérations, offrant l'option de paiement du dividende en actions, ont réduit de moitié la sortie de cash nécessaire au paiement du dividende : 2,2 G€ payés en numéraire et 2,2 G€ payés sous forme d'actions.

Cette économie de cash s'est accompagnée de la création de 56 787 051 actions, représentant 2,35 % d'augmentation du capital de la société, en 9 mois, et un accroissement d'autant de la charge du dividende.

Si le dividende est maintenu à son niveau actuel de 2,44 €/action et par an, ces 3 opérations entraînent un débours supplémentaire annuel de 140 M€ pour servir ce dividende.

SUIVI DES OPERATIONS DE VERSEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

	Solde 2014	Aco T1 2015	Aco T2 2015
	juin-15	oct-15	déc-15
Dividende par action	0,61 €	0,61 €	0,61 €
Pourcentage des droits exercés en faveur du paiement du dividende	54%	60%	38%
Actions nouvelles émises	18 609 466	24 231 876	13 945 709
% du capital	0,78%	1,00%	0,57%
Prix d'émission des actions nouvelles émises	42,02 €	35,63 €	39,77 €
Date de fixation du prix d'émission	29/05/2015	22/09/2015	16/12/2015
Dernier jour du choix	22/06/2015	12/10/2015	06/01/2016
Cours de clôture au dernier jour du choix	45,42 €	45,15 €	39,77 €
Différentiel cours souscription / dernier jour du choix	-7%	-21%	0%
Règlement, livraison et leur admission	01/07/2015	21/10/2015	14/01/2016
Cours de bourse de clôture au jour de la livraison	43,89 €	44,91 €	38,83 €
Différentiel cours souscription / jour livraison	-4%	-21%	2%
Versement du dividende en numéraire (en M€)	666	591	918

	juin-15	oct-15	déc-15
Différentiel cours souscription / dernier jour du choix	-7%	-21%	0%
Pourcentage des droits exercés en faveur du paiement du dividende	54%	60%	38%

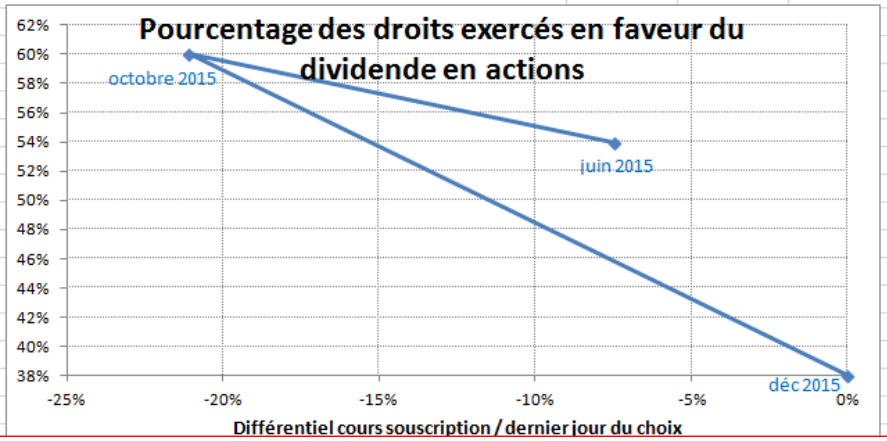

TOTAL : UN COURS DE BOURSE QUI N'EN FINIT PAS D'ETRE CHAHUTE ..

Pendant plusieurs années et en lien avec la crise multiforme, le cours de l'action Total peinait à dépasser la barre de 40 € et a même connu plusieurs points bas : 29,4 € le 23 septembre 2011 et 33,42 €, le 1er juin 2012. Le CAC 40 qui est, lui aussi, passé par des plus bas à 2 700 et 2 900 à ces mêmes dates, a repris des couleurs pour dépasser les 5 200 points en avril 2015, avant de se replier autour de 4500 – 4600 points en août 2015.

Fin 2013, l'action Total a entrepris une nouvelle progression, pour atteindre un plus haut de 54,71 € fin juin 2014. Ensuite, le cours de l'action s'est érodé pour repasser brièvement, fin 2014, sous la barre des 40 €, en lien avec l'effondrement des cours du brut amorcé à l'été 2014. Le cours s'est ensuite ressaisi pour atteindre les 50 € en avril 2015, avant de rechuter lourdement en août 2015 pour **osciller autour des 40 €**, avec un plus haut à 47,29 € le 30 novembre 2015 *(CAC à 4957 points)* et un plus bas à 35,21 € le 11 février 2016 *(CAC à 3897).*

On le voit, le **cours de Total** est fortement **lié**, d'une part, à l'**évolution du cours du baril** et, d'autre part, à l'**évolution des bourses**, qui sont aussi le reflet de l'économie mondiale et de ses perspectives.

Le cours de Total est aussi lié aux **anticipations concernant les problématiques énergétiques** *(évolution des consommations d'énergie et de la composition du mix énergétique, dans un monde qui veut se 'décarboner' mais toujours très dépendant des hydrocarbures)* et à la **capacité de Total à s'adapter** à ces évolutions et à en tirer parti.
Dans le contexte tourmenté et incertain actuel, l'évolution heurtée des cours a donc de fortes chances se poursuivre et nous ne sommes pas forcément au bout des montagnes russes ….

Dans le précédent numéro d'Avascope (n° 68, p. 22 et 23), afin de relativiser la baisse actuelle des cours du baril, nous avons donné l'évolution des cours du baril sur différentes échelles de temps : 5 dernières années, 10 dernières années et depuis 1970. Nous renvoyons le lecteur à ces différents graphiques et actualisons simplement, ci-après, le graphique du prix du baril sur les 5 dernières années.

Ci-après, l'évolution du cours de l'action Total sur les 5 dernières années,

ainsi que celle du prix du baril de Brent (source : abcbourse) :

<u>Cours de l'action Total</u>

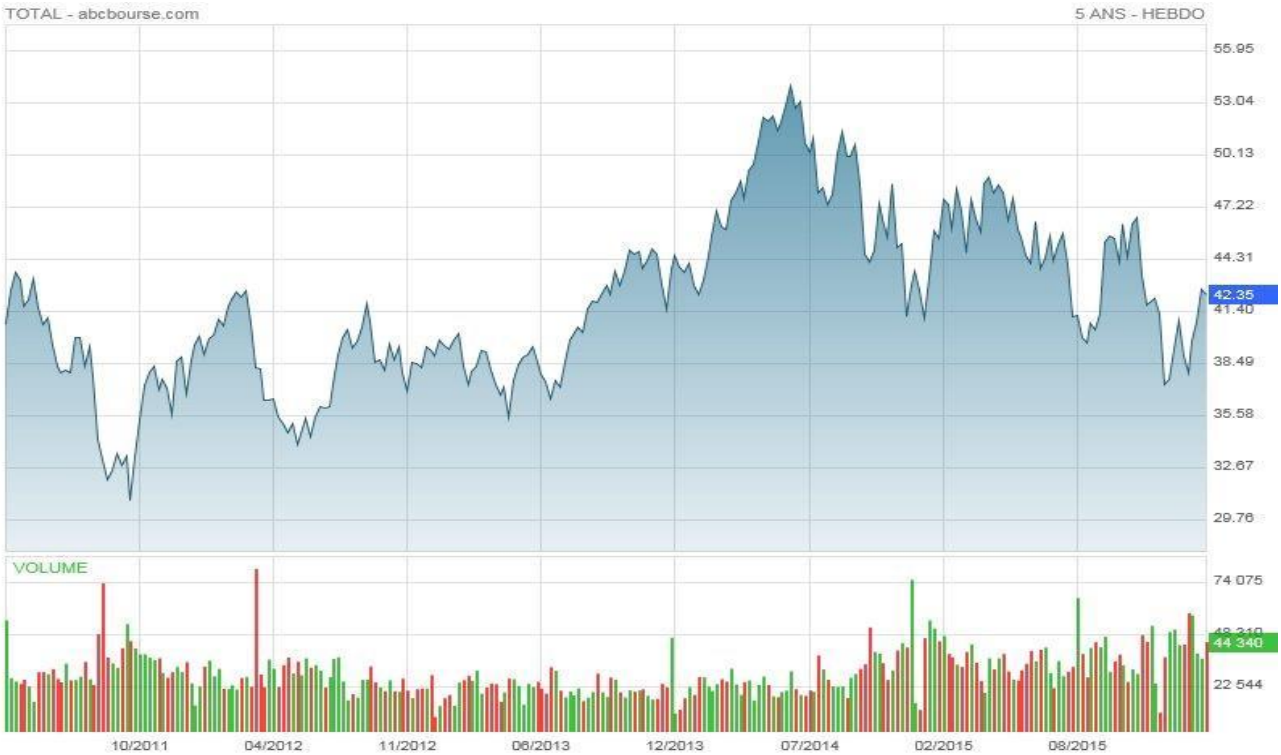

Cours du baril de Brent en US $

Le graphique suivant donne l'évolution du prix du baril de Brent depuis 2011. Il met en évidence une relative stabilité des prix autour de 110 $ jusqu'à mi-2014, suivie d'une dégringolade de ces prix jusqu'à moins de 50 $ en janvier 2015. Des rebonds intervenus début 2015 (plus de 60 $ de mi-avril à fin juin), puis fin 2015 (de 45 à 50 $ de septembre à novembre), ont interrompu cette glissade des prix, qui s'est ensuite poursuivie jusqu'à un plus bas de 27,1 $ le 20 janvier 2016.
Depuis, un nouveau rebond est intervenu ramenant le cours du baril autour des 40 $ début mars 2016.

Tout comme le cours de l'action Total, le cours du baril risque de rester heurté à court et moyen terme. Beaucoup d'incertitudes pèsent au niveau mondial ; de plus, concernant l'évolution des cours du baril (tout comme celle de la valeur du dollar) les experts se trompent régulièrement. Bien fort celui qui pourra prédire l'évolution des prix à court ou moyen terme. Sur le moyen-long terme, on peut cependant raisonnablement espérer une reprise des prix, liée à la baisse des investissements et des productions, dans la mesure où la demande ne faiblit pas trop ou progresse suffisamment.

ELECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE

Dans le précédent Avascope, nous vous avions informés de **l'élection de renouvellement des membres du Conseil de surveillance Total Actionnariat France**.

Vous trouverez **plus loin l'une des communications de la liste AVAS-SICTAME diffusée lors de la campagne électorale** *(voir pages 22 et 23)*.

Comme nous l'avions annoncé, **l'imposition par la Direction du vote par Internet généralisé** (le vote par correspondance n'étant accessible qu'à ceux qui en faisaient la demande expresse) et ceci **contre l'avis majoritaire de la Commission électorale** (pourtant censée définir le processus électoral) **a conduit à une forte baisse de la participation électorale**, affaiblissant ainsi la légitimité des élus.

C'est ainsi que

- en 2009 : vote par correspondance uniquement, avec un taux de participation de 35 % ;
- en 2012 : vote par correspondance ou par Internet au choix, avec un taux de participation de 30 %. (80 % des votants ont utilisé le vote par correspondance et seulement 20 % le vote électronique).
- en 2015 : vote par Internet sans envoi des professions de foi (vote par correspondance sur demande expresse de l'électeur) ; taux de participation en baisse à 24 %.

Les élections des 14 représentants des porteurs de parts au conseil de surveillance du fonds Total actionnariat France (« le Fonds »), ont eu lieu le **1er décembre 2015**.
Rappelons que l'employeur désigne également 7 membres pour le représenter dans ce conseil.

Le collège électoral était composé de plus de **63 700 salariés et anciens salariés du Groupe**, ancien salarié s'entendant comme une personne ayant été un temps un salarié de l'une des filiales du Groupe au moment où elles étaient détenues à plus de 50 % par Total S.A. ou Elf Aquitaine. En pratique, ceci revient à dire que le collège électoral est également composé de salariés ou retraités de sociétés ayant quitté le Groupe (Sanofi, Arkema, TIGF, Totalgaz, Bostik, Cray Valley…).

INSCRITS						
au 30/8/2015	% porteurs	% encours Fonds	Nombre de porteurs	Avoirs (M€)	Avoir moyen par porteur	Nombre moyen de parts
Totalité des porteurs de parts	**100%**	**100%**	**63 706**	**3 456**	**54 256 €**	**1 330**
Présents	58,7%	44,7%	37 395	1 545	41 316 €	1 013
Retraités	25,4%	45,9%	16 181	1 586	98 045 €	2 403
Sortis	15,9%	9,4%	10 129	325	32 076 €	786
Porteurs de parts du groupe Total	**79,4%**	**81,9%**	**50 583**	**2 831**	**55 964 €**	**1 372**
Présents	50,6%	39,4%	32 235	1 362	42 247 €	1 035
Retraités	18,1%	36,5%	11 531	1 262	109 411 €	2 682
Sortis	10,7%	6,0%	6 817	207	30 424 €	746
Porteurs de parts hors groupe Total	**20,6%**	**18,1%**	**13 123**	**626**	**47 671 €**	**1 168**
Présents	8,1%	5,3%	5 160	183	35 501 €	870
Retraités	7,3%	9,4%	4 651	325	69 864 €	1 712
Sortis	5,2%	3,4%	3 313	118	35 475 €	869
Porteurs de parts hors groupe Total	***20,6%***	***18,1%***	***13 123***	***626***	***47 671 €***	***1 168***
ARKEMA	*11,3%*	*11,7%*	*7 199*	*404*	*56 176 €*	*1 377*
SANOFI	*4,8%*	*3,8%*	*3 058*	*131*	*42 953 €*	*1 053*
BOSTIK, TIGF, TOTALGAZ, CCP, CRAY VALLEY	*3,6%*	*2,2%*	*2 293*	*76*	*33 156 €*	*813*
Autres (tous statuts confondus)	*0,9%*	*0,4%*	*573*	*14*	*24 114 €*	*591*
Source : 4e commission électorale élections TAF - 24/9/2015. Réserves émises par TOTAL (notamment sortis du Groupe)						
Sur la base des avoirs du Fonds au 31/8/2015, valeur liquidative de tous types de parts évaluée à 40,80 €						

On retiendra de ces tableaux détaillés que si **les porteurs de parts sont à près de 51 % des salariés du Groupe, ils ne détiennent que 39 % des avoirs du Fonds**.

25 % des porteurs sont des retraités du Groupe (18 %) ou d'anciennes filiales (7 %) du Groupe : ils détiennent 46 % des avoirs du Fonds. Les retraités sont de loin les plus gros porteurs du Fonds.

Par contre, **le nombre de retraités porteurs de parts du Groupe est bien plus faible que l'on aurait pu l'anticiper** : seulement 11 500 personnes ! Par comparaison, le nombre d'ouvrants droit retraités à la complémentaire santé au seul périmètre Socle social commun est de plus de plus de 17 600.

Le lecteur trouvera plus loin un graphique présentant la distribution du nombre de porteurs en fonction du nombre de parts qu'ils détiennent.

Le règlement du Fonds définit un nombre de voix approximativement égal au centième du nombre de parts détenues à concurrence de 2 500 parts, soit environ 102 000 € au 31 août 2015. Au-delà, les droits de vote du porteur sont limités à 25 voix. **15 % des électeurs inscrits sont concernés par ce plafonnement du droit de vote. Ils détiennent néanmoins près de 64 % des avoirs du Fonds** (voir graphique ci-après) **et 43 % des voix lors de l'élection** du conseil de surveillance.

Contre l'avis d'une majorité de membres composant alors la commission électorale, **l'employeur a imposé pour la première fois une élection de fait presque uniquement par internet**. Les électeurs recevaient un courrier d'une page contenant leur code d'accès et mot de passe internet. Le même courrier précisait que si le porteur pouvait contacter une plateforme téléphonique pour recevoir le matériel de vote

par correspondance (professions de foi, bulletin de vote et enveloppe T). Par internet, l'électeur devait cliquer sur le nom de chaque liste pour accéder aux professions de foi de chacune d'entre elles.

Pendant les opérations de vote (du 9 octobre au 30 novembre), il est apparu que le taux de participation était faible. En plus du rappel initialement prévu (internet ou papier), deux rappels complémentaires ont été organisés en urgence à l'initiative de l'employeur.

En outre, ces élections ont été marquées par une **explosion du nombre de blanc ou nuls**, témoignant d'un mécontentement ou d'une protestation des électeurs.

Voir le graphique ci-contre :

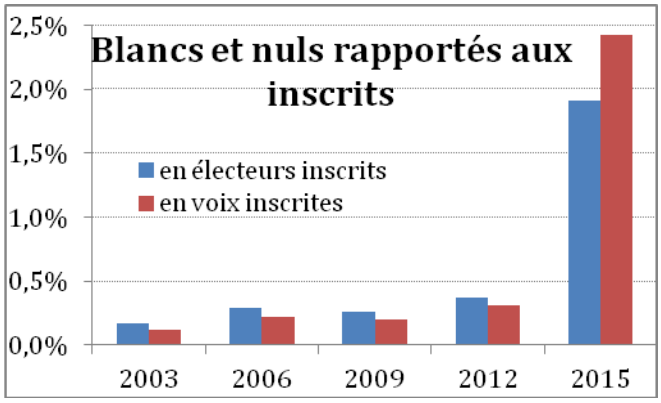

Répartition des actifs du FCPE Total Actionnariat France entre les porteurs de parts.

Dans la légende, il faut lire 'Inscrits' au lieu de 'Votants'.

Ce graphique donne le pourcentage de parts détenues par les inscrits. Par exemple :

29,4 % des inscrits détiennent à eux tous 0,82 % des parts du fonds

90 % des inscrits détiennent à eux tous 44,6 % des parts du fonds. D'où l'on induit que les 10 % des inscrits restants détiennent 55,4 % des parts du fonds.

En d'autres termes, **une minorité des porteurs de parts détient une majorité des parts dans le Fonds**. La plupart des salariés sont actionnaires de leur entreprise, mais ils le sont d'une manière fort inégalitaire.

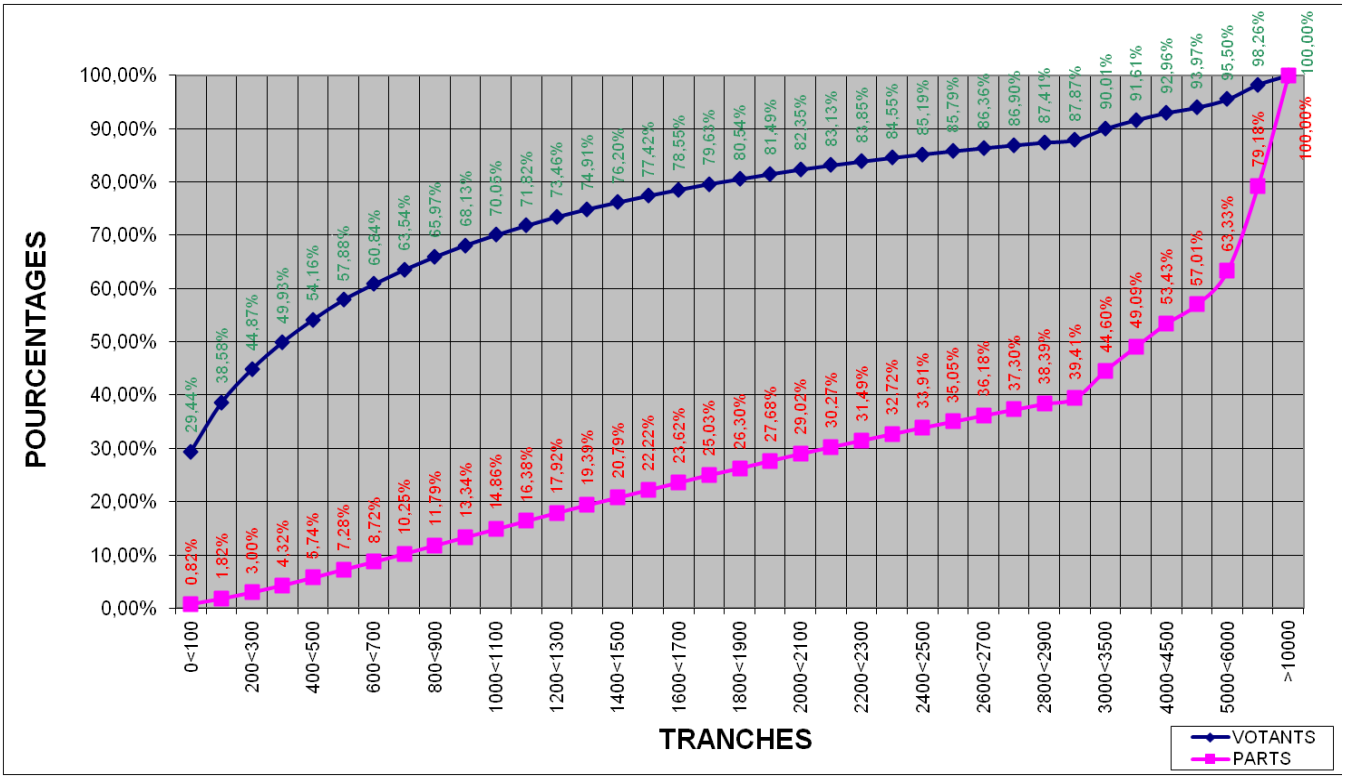

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que **l'électeur participe d'autant plus à l'élection qu'il détient dans le Fonds un nombre de parts plus élevé**.

Le taux de participation croît de manière quasi-logarithmique en fonction du nombre de parts détenues :

- très faible taux de participation dans la tranche de détention la plus faible : 0-100 parts (12,4 %),

- taux de participation élevé dans la tranche 10 000+ parts (47,7 %), à rapporter à la moyenne de participation des porteurs de 24,5 %.

Ainsi, si le nombre moyen de parts détenu par un inscrit est de 1 330 (soit 54 256 € d'avoirs au 30/8/2015), celui détenu par un électeur votant est de 2 146 (soit

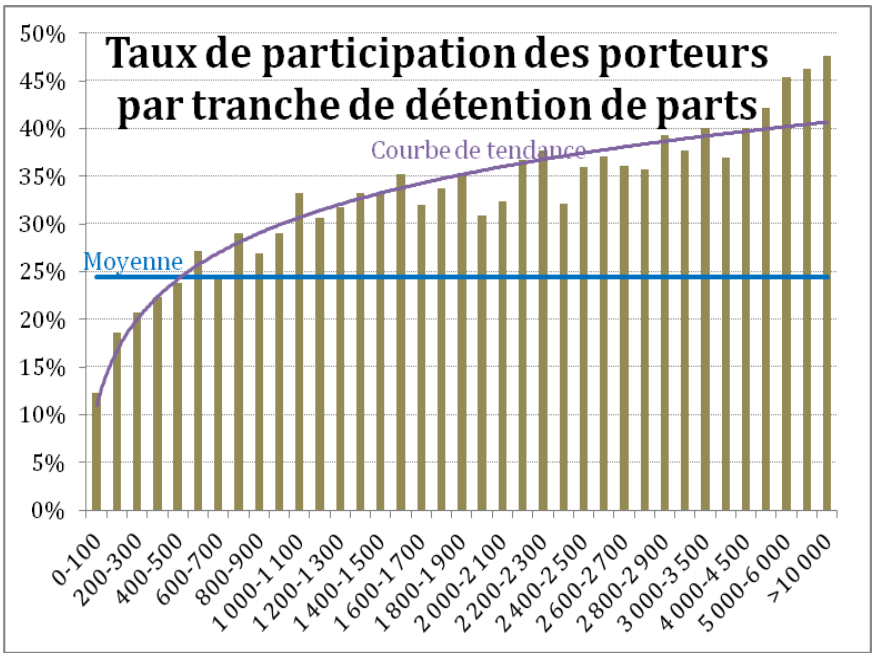

<u>Vous trouverez ci-après le résultat de ces élections pour 2015 et le rappel pour celles de 2012 :</u>

RESULTATS DES ELECTIONS 2015 ET 2012 AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FCPE TOTAL ACTIONNARIAT France

2015	En nombre de		En % des		
	Personnes	Voix	Inscrits	Voix inscrites	Voix/bulletin
Inscrits	63 706	553 412			8,69
Votants	15 586	191 038	24,47%	34,52%	12,26
Blancs ou nuls	1 217	13 448	1,91%	2,43%	11,05
Exprimés	14 369	177 590	22,56%	32,09%	12,36

2012	En nombre de		En % des		
	Personnes	Voix	Inscrits	Voix inscrites	Voix/bulletin
Inscrits	65 210	555 685			8,52
Votants	19 794	225 056	30,35%	40,50%	11,37
Blancs ou nuls	245	1 724	0,38%	0,31%	7,04
Exprimés	19 549	223 332	29,98%	40,19%	11,42

Ont obtenu	En nombre de				En sièges au Conseil
2015	Bulletins	(soit en % des bulletins exprimés)	Voix	(soit en % des voix exprimées)	
CFE-CGC	4 585	31,91%	**61 597**	34,68%	**5**
AVAS-SICTAME	1 999	13,91%	**30 231**	17,02%	**2**
CFDT	2 580	17,96%	**27 309**	15,38%	**2**
GISA	870	6,05%	**13 231**	7,45%	**1**
CGT	1 726	12,01%	**15 347**	8,64%	**1**
FO	950	6,61%	**9 758**	5,49%	**1**
CFTC	934	6,50%	**10 843**	6,11%	**1**
CAT	725	5,05%	**9 274**	5,22%	**1**
Total	14 369	100,00%	**177 590**	100,00%	**14**

Ont obtenu	En nombre de				En sièges au Conseil
2012	Bulletins	(soit en % des bulletins exprimés)	Voix	(soit en % des voix exprimées)	
CFE-CGC	4 421	22,61%	**57 089**	25,56%	**4**
AVAS-SICTAME	2 775	14,20%	**40 824**	18,28%	**2**
CFDT	4 727	24,18%	**45 241**	20,26%	**3**
GISA	2 276	11,64%	**32 119**	14,38%	**2**
CGT	3 071	15,71%	**24 116**	10,80%	**1**
FO	972	4,97%	**9 898**	4,43%	**1**
CFTC	1 307	6,69%	**14 045**	6,29%	**1**
Total	19 549	100,00%	**223 332**	100,00%	**14**

La liste AVAS-SICTAME obtient 2 sièges de titulaires (Bernard BUTORI et Bruno HENRI) et 2 sièges de remplaçants (Véronique SAIGNAT et Vincent LEFEVRE).

Les représentants AVAS-SICTAME au Conseil de surveillance du fonds Total France Capital + (il est nécessaire de détenir des parts de ce fonds) sont : Bernard BUTORI et Bruno HENRI en titulaires et Fabienne VACQUIER et Daniel PAYET en remplaçants.

Nous adressons toutes nos félicitations aux élus de la liste AVAS-SICTAME !

AVAS - SICTAME

VOTEZ la liste AVAS-SICTAME

pour développer vos droits d'actionnaires Salariés[6]

AVAS - SICTAME

Vous détenez des actions Total placées dans le fonds **Total Actionnariat France (TAF)**.

Vous avez récemment reçu ou allez prochainement recevoir un courrier de Total au titre des élections des représentants des porteurs de parts dans le Conseil de surveillance de ce fonds.

Tous les porteurs de parts sont concernés (environ 64 000) : salariés et retraités du Groupe en France, salariés et retraités de sociétés ayant quitté le périmètre du Groupe (ex : Arkema, TIGF, Totalgaz, Bostik, …)

Ce courrier Total de présentation des élections est uniquement composé d'une feuille A4 recto-verso :
- au recto, l'identifiant et le mot de passe (masqué par de l'encre à gratter) pour accéder au site internet de vote ;
- au verso, la notice explicative du site internet de vote.

UNE PROCEDURE QUI DECOURAGE LE MODE DE VOTE LE PLUS SIMPLE : PAPIER, STYLO ET COURRIER T

Pour la première fois lors d'élections de conseils de surveillance, **ce courrier ne contient ni la profession de foi des listes candidates, ni le matériel de vote par correspondance** que, jusqu'à maintenant, tout électeur recevait et pouvait aisément noircir pour exprimer son choix et envoyer directement par enveloppe T.

Cette fois-ci, **si vous voulez recevoir l'intégralité des professions de foi des 8 listes candidates et/ou exprimer votre vote par courrier, il vous faudra téléphoner au numéro 02 40 71 03 08** muni de votre identifiant (ou à défaut votre numéro Amundi) et demander l'envoi postal des professions de foi et du bulletin de vote.
Après réception de ce nouveau courrier, vous pourrez enfin envoyer votre bulletin de vote par enveloppe T.

Ce **dispositif** est celui **imposé par la direction, contre l'avis majoritaire de la Commission électorale**, qui demandait la reconduction du dispositif antérieur avec l'envoi des professions de foi à tous les électeurs et vote au choix, soit par correspondance soit par internet. **La raison de cette décision** : « *la nécessité de faire évoluer les processus (électoraux) pour les rendre moins dispendieux* ». Le montant de 50 000 € d'économies a été avancé.
La DRH a ajouté oralement en substance : « *Voter requiert un effort, à l'instar du vote politique qui implique de se déplacer. Jusqu'à maintenant, le vote par correspondance ne requérait aucun effort* ».
En termes d'*efforts* chéris par la DRH lorsqu'ils s'appliquent à d'autres qu'elle-même, les électeurs curieux ayant un accès facile et régulier à Internet, accèderont au site, liront éventuellement des professions de foi, soit sur écran, soit sur papier après impression puis voteront. Pour les autres n'ayant pas un accès aisé à Internet, le temps requis pour voter et l'*effort* ont été décrits ci-avant et peuvent s'avérer dissuasifs.

LE CHOIX DU QUASI-TOUT ELECTRONIQUE N'A PAS POUR BUT D'ACCROITRE LE TAUX DE PARTICIPATION

En effet, **la population des 64 000 inscrits dépasse de loin celle des environ 32 000 salariés du Groupe en France**, et même des salariés disposant d'un accès continu à Internet : retraités plus ou moins âgés, salariés sur sites industriels, salariés sur plateforme téléphonique, **… Il y a un accès technique et/ou culturel inégal à Internet**.

Pour les élections au Conseil de surveillance de Total actionnariat France, **la simple option du vote électronique en 2012 n'a nullement ralenti la baisse du taux de participation**, bien au contraire.

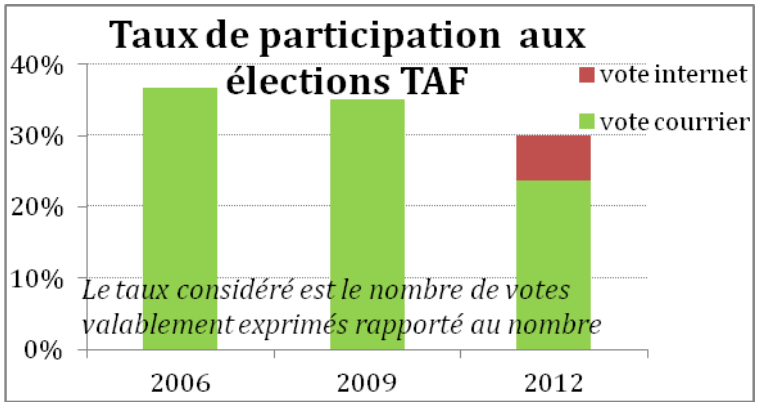

Au niveau national, à un rapport sénatorial peu enthousiaste pour le vote électronique, un ministre répondait en avril 2014 *« le vote électronique dans les élections (…) n'a pas, à lui seul, favorisé la participation électorale, et aucun des faits constatés ne permet de l'établir ».*

En fait, les études les plus récentes[7] montrent **que le vote électronique conduit au bout d'un ou deux scrutins à une baisse du taux de participation**. Et que les modalités mêmes du vote individuel influent sur son sens.

[6] Dans ce contexte, quand nous disons 'Salariés', il faut entendre 'salariés et anciens salariés'.

En réalité, **les pratiques de l'employeur**, peu respectueuses de la démocratie actionnariale, **témoignent une fois encore de sa conception dévoyée de l'actionnariat salarié** : financement et autocontrôle de la Société à très bon compte avec l'épargne des salariés ; un Conseil de surveillance du fonds TAF avec une légitimité minimale, réduit à une instance croupion, docile aux influences et injonctions de l'employeur, qui approuve toutes les résolutions du CA de Total et vote contre celles présentées par le CCE de Total.

La profession de foi d'AVAS-SICTAME[8] détaille ces éléments et comment AVAS-SICTAME combat cette conception et s'efforce de développer vos droits d'actionnaires salariés : vous devez être respectés à l'égal des autres actionnaires, disposer des mêmes droits et ne pas être traités comme des actionnaires de second rang, du simple fait que vous êtes salariés.

Même si Total exige vos *efforts* pour voter à ces élections, **mesurez l'ampleur des conséquences de l'abstention**, par exemple si Total était l'objet d'une OPA ou OPE ou plus durablement dans la qualité de sa gouvernance. **L'employeur veille à la pérennité du verrouillage de l'actionnariat salarié.**

Ne l'y aidez pas, VOTEZ et VOTEZ AVAS-SICTAME !

Certes, un taux de participation moins faible que prévu conduirait l'employeur à *se féliciter* de son choix unilatéral et du vote quasi-exclusif par Internet. **La DRH a en effet de quoi vouloir « se refaire » sur sa pratique du vote électronique après la sanction de la CNIL** (relative à l'organisation d'élections professionnelles) **qui a prononcé un avertissement public en 2013 à l'encontre de Total, confirmé récemment par le Conseil d'Etat**[9].

Mais ce scénario d'autosatisfaction de l'employeur serait anecdotique vis-à-vis des conséquences néfastes pour vous d'une baisse de la participation aux élections du fonds d'actionnariat salarié.

Votre investissement en actions Total est intégralement à vous : **VOTEZ pour témoigner de votre volonté d'exercer l'intégralité des droits liés à cet investissement**. Sinon, d'autres ne manqueront pas de les instrumentaliser plus encore.

Et, **le parcours boursier de Total depuis 2009 ne justifie pas de leur abandonner vos droits !** >>>>>>

Comparaison des performances de l'action Total et du CAC40 (tous deux, dividendes non réinvestis)

cours final du 8/10/2015 – 14 h

AVAS SICTAME

Pour être respectés et faire respecter vos droits

VOTEZ la liste AVAS-SICTAME

AVAS SICTAME

1	**BUTORI** Bernard	Elf EP
2	**HENRI** Bruno	Total SA
3	**SAIGNAT-BATIER** Véronique	CPE Energies
4	**LEFEVRE** Vincent	Total Marketing Services
5	**VACQUIER** Fabienne	Total Raffinage Chimie
6	**PRIGENT** Jean-Michel	Total SA
7	**TANZI** Bernard	Total Marketing Services
8	**BOLIS DACHET** Nathalie	Charvet La Mure Bianco
9	**PAYET** Georges	SASCA
10	**BERDJI** Fadila	Total Marketing France
11	**GIDE** Pierre	Total Raffinage Chimie
12	**CORPEL** P Vincent	Total SA
13	**TRUFFERT** Philippe	Total Marketing Services
14	**BARDYN** Gisèle	Elf EP
15	**BURRA** Joël	Total Marketing France
16	**BOURREAU** Jean-Marie	Hutchinson (HFA)
17	**CHARRIN** Elisabeth	Total SA
18	**DUVAL** Christine	Elf EP
19	**LACAILLE** Stéphane	Total Petrochemicals France
20	**DUPUIS** Karine	Total Lubrifiants
21	**MURATI** Annie	Total SA
22	**BOUE** Aurélien	Total Marketing France
23	**CLERGEAT** Benoît	Elf EP
24	**VAUBOURDOLLE** Eric	Total SA
25	**ROUSEAU** Isabelle	Total Marketing Services
26	**SOUDRON** Isabelle	Elf EP
27	**LAMOUR** Jacques	Total E&P France
28	**CALDERONI** Jean-Louis	Total SA

[7] Voir le troublant *pitch* (bref exposé vidéo) de ces travaux : http://www.thinkovery.com/quest-ce-que-lergonomie-electorale
[8] http://www.sictame-unsa-total.org/upload/tracts/2015-09-07_AVAS-SICTAME_profession_de_foi_CS_TAF.pdf
[9] Délibération 2013-091 de la CNIL (11 avril 2013) et décision 368748 du Conseil d'Etat (11 mars 2015).

EPARGNE SALARIALE ET ACTIONNARIAT SALARIE DANS LA LOI MACRON

Philippe BERNHEIM, expert en actionnariat salarié, nous livre ici son analyse de la loi MACRON et de ses conséquences en matière d'épargne salariale et actionnariat salarié. L'AVAS l'en remercie vivement.

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », du nom du ministre qui l'a portée tout au long du processus d'élaboration et de discussion au parlement, restera certainement l'une de celles qui auront marqué le quinquennat de François Hollande. Plus peut-être que le nombre de ses articles – près de 300 à l'issue des débats parlementaires et du filtrage juridique effectué par le conseil constitutionnel –, c'est l'engagement de la responsabilité du gouvernement pour faire adopter le texte à l'assemblée nationale (utilisation de la procédure de l'article 49 alinéa 3 de la constitution) ainsi que la diversité des sujets traités que l'on retiendra.

Rarement une loi aura en effet abordé autant de sujets n'ayant entre eux que peu ou pas de lien : du transport par autocar à la réforme des conseils de prudhommes, en passant par le travail dominical, la privatisation d'aéroports, les réseaux à très hauts débits, la gestion des syndics de copropriété, l'exercice des professions réglementées pour ne prendre que quelques exemples. Dans cet ensemble, la réforme de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié n'a pas été oubliée. Une quinzaine d'articles lui sont consacrés.

Quels étaient les enjeux ? Quel est l'apport de la loi Macron? Quelle en est sa portée réelle au regard des enjeux ?

C'est à ces questions que l'on essaiera de répondre.

Les enjeux d'une réforme de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié

Fin 2014, l'épargne salariale dans le cadre des plans d'épargne d'entreprise (PEE) s'élevait à 100 milliards d'euros, auquel on ajoutera les 10 milliards d'euros des plans d'épargne pour la retraite collectifs (PERCO)[10]. Ce montant global de 110 milliards représentait 2,58 % du patrimoine financier des ménages français[11]. Pour être plus exhaustif, il conviendrait d'ajouter les actions détenues en direct par les salariés suite au versement de la participation dans certaines entreprises ainsi que le montant de comptes courants rémunérés de même origine ; ces montants sont malheureusement mal connus.

Issue principalement des versements de la participation et de l'intéressement, auxquels s'ajoute souvent un abondement par l'entreprise des sommes investies dans le PEE et le PERCO, l'épargne salariale est placée pour plus de 60 % en actions –part qui fluctue en fonction des cours de bourse, dont environ 40 % en titres de l'entreprise où travaillent les salariés ou anciens salariés ayant conservé leur épargne salariale. On notera que la part investie en actions, très majoritairement cotées, correspond au tiers des actions cotées détenues par des ménages français[12]. Le reste, soit un peu plus du tiers, est investi en obligations et dans des fonds monétaires, pour une part qui diminue à l'image des rendements devenus très faibles, mais qui se situe encore aux alentours de 20 % du total des avoirs.

Par le biais de l'actionnariat salarié, l'épargne salariale contribue donc notablement au financement des entreprises françaises[13]. Du fait de l'obligation de conservation de 5 ans[14] dans le cadre des plans d'épargne d'entreprise - conservation qui s'avère le plus souvent beaucoup plus longue dans la réalité -, elle renforce le noyau stable du capital des entreprises dès lors qu'elle est investie en actions de celles-ci. On estimait fin 2014 à environ 3,5 millions le nombre d'actionnaires salariés, soit presque autant que le nombre d'actionnaires individuels en France[15], lequel n'a cessé de diminuer au cours des dernières années.

Malgré ces effets indéniablement positifs, elle fait l'objet de critiques. Traditionnellement, certaines organisations syndicales reprochent sans preuve à la participation et à l'intéressement d'être versés au détriment d'augmentations de salaires. Elles considèrent en outre que l'exonération de l'impôt sur le revenu des sommes investies et surtout l'exonération des cotisations sociales constituent des niches fiscales et sociales injustifiées et

[10] Source : AFG

[11] Patrimoine financier: 4259 milliards d'euros (Source : Banque de France)

[12] 193,6 milliards d'euros fin 2014 (source : Banque de France)

[13] Une partie des actions autres que celles de l'entreprise ou du groupe dans lequel travaille le salarié est investie dans des titres étrangers ; ces titres rapportent en général des dividendes qui sont rapatriés en France.

[14] Mais il est vrai avec de multiples possibilités de déblocage anticipé (le départ à la retraite et l'acquisition de la résidence principale étant les cas les plus importants par leurs montants)

[15] Estimé à 3,7 millions en 2014. Une partie de ceux-ci sont aussi des actionnaires salariés en direct.

préjudiciables à l'équilibre des régimes de sécurité sociale.

Ceci n'a pas laissé indifférents les gouvernements depuis 2009. La réponse a été la création d'un forfait social de 2 % initialement, régulièrement augmenté jusqu'à 8 % sous la présidence de Nicolas Sarkozy, puis brutalement porté à 20 % à partir de l'été 2012. Il en est résulté un freinage des montants versés par les entreprises, qui ont souvent ajusté les montants versés en fonction du surcroît de taxation. La hausse récente des avoirs des fonds d'épargne salariale est due à la hausse des cours des actions, qui masque une stagnation, voire une régression des sommes investies annuellement.

Cet effet de la fiscalité a été encore plus violent au niveau des attributions d'actions gratuites aux salariés. La contribution sociale à la charge de l'employeur a été portée à 30 % de la valeur des actions attribuées ; de plus, elle est de surcroît payable au moment de l'attribution et non lors de l'acquisition définitive qui intervient au moins deux ans plus tard et est fréquemment conditionnée par les performances de l'entreprise pendant cette période. Ceci a provoqué un coût d'arrêt brutal des attributions, dont la victime immédiate a été…l'Etat lui-même pour ses recettes !

Une autre critique fréquemment exprimée à l'égard de l'épargne salariale tient au fait qu'elle bénéficie principalement aux salariés des grandes entreprises et très peu à ceux des PME. Ce n'est pas faux : en 2013, seulement 56 % des salariés bénéficiaient d'au moins un dispositif à la source de l'épargne salariale ou retraite en entreprise[16], les salariés des entreprises du CAC 40 et du SBF 120 bénéficiant en général de plusieurs dispositifs et souvent de la totalité des dispositifs possibles, et à l'inverse seulement 10 % des salariés des entreprises de moins de 10 salariés bénéficiant d'au moins un dispositif.

La préparation du projet de loi Macron au 2ème semestre 2014 a été l'occasion pour les acteurs concernés d'avancer de nombreuses propositions pour améliorer les dispositifs, relancer l'épargne salariale et plus encore l'épargne retraite, élargir ses bénéficiaires, voire réformer en profondeur un système d'épargne qui ne correspond qu'imparfaitement aux besoins actuels de l'économie française.

L'apport de la loi Macron

Les mesures envisagées ont été confrontées à la priorité étatique de ne pas amputer les recettes fiscales ou sociales, sinon de manière très limitée. Par ailleurs le gouvernement, confronté sur d'autres sujets à des réactions particulièrement vives, a cherché à éviter de se heurter à des oppositions patronales ou syndicales, quitte à renoncer à des réformes en profondeur.

Il est symbolique que l'une des mesures importantes ait concerné le régime fiscal et social des futures actions gratuites (et non de celles déjà acquises dans des conditions moins favorables). On a vu que l'excès d'imposition avait entraîné un effondrement des recettes attendues. On comprend dès lors que l'Etat ait ramené à 20 % la contribution à la charge des employeurs et surtout ait accepté de ne la recevoir que si les actions sont définitivement acquises par les bénéficiaires de l'attribution – ceci après une période minimale ramenée de deux à un an. Les salariés pourront les céder deux ans après l'attribution, au lieu de quatre ans jusqu'à présent[17]. Ils n'auront plus alors à supporter une contribution spécifique de 10 % sur la valeur à la date d'acquisition définitive et bénéficieront sur le montant de la cession des abattements applicables aux plus-values de cession d'actions[18]. Par rapport au régime précédent, beaucoup devraient être gagnants[19] et l'Etat peut espérer des rentrées d'argent plus rapides…

Pour la relance de l'épargne salariale, la mesure phare est l'alignement du régime de placement de l'intéressement sur celui de la participation. Jusqu'à présent, à l'inverse de cette dernière, l'intéressement était normalement versé au salarié qui avait l'option dans les 15 jours après la notification du montant attribué de choisir son placement sur un ou plusieurs supports du PEE ou du PERCO. A partir de 2016, l'intéressement sera affecté dans le PEE ou le PERCO, le cas échéant d'office si le salarié ne demande pas expressément le versement direct ou n'exprime pas de choix de placement. L'enjeu n'est pas négligeable si on observe que sur les 7,236 milliards d'euros d'intéressement versés en 2014[20], environ 45 % seulement ont été placés contre 70 % de la participation.

Pour l'élargissement de l'épargne salariale dans les PME, la loi comporte des mesures de simplification, dont la possibilité d'adhérer à un accord de branche et une gestion allégée en cas de modification des

[16] Source : DARES.

[17] Sauf si l'entreprise choisit d'allonger ces délais

[18] Abattement de 50 % après deux années de conservation et de 65 % après 8 ans.

[19] Ce ne sera cependant pas forcément le cas pour les salariés faiblement imposés sur leurs revenus et qui auraient pu jusqu'à présent intégrer à leurs revenus salariaux le gain correspondant à la plus-value d'acquisition.

[20] Source : DARES

règles dans les plans d'épargne interentreprises (PEI). Elle ramène de 20 % à 8 % le taux du forfait social à la charge de l'entreprise de moins de 50 salariés qui signera un premier accord d'intéressement ou de participation. Ce taux réduit sera applicable pendant six ans. Par ailleurs, sous certaines conditions – notamment de n'avoir encore jamais versé de dividende, les PME attribuant gratuitement des actions à leurs salariés seront exonérées de la contribution de 20 % évoquée plus haut.

Le PERCO quant à lui bénéficie de plusieurs mesures de nature à renforcer ce placement en épargne retraite, alors qu'un fléchissement des versements a été constaté en 2014 :

- possibilité pour les entreprises d'effectuer chaque année un versement uniforme à tous les salariés dans la limite de 2 % du plafond annuel de la sécurité sociale ;
- taux réduit du forfait social (16 % au lieu de 20%) pour l'intéressement, la participation et l'abondement versé dans un PERCO « piloté », c'est-à-dire où les avoirs sont arbitrés vers des placements de moins en moins risqués en fonction de l'âge de l'épargnant, et affecté à un fonds comprenant au moins 7 % de titres éligibles au PEA-PME[21].

Portée et limites de la loi Macron

Cette loi va certainement dans le bon sens. Pour autant ses effets risquent d'être assez limités, à l'image des mesures qu'elle comporte.

Les salariés des PME bénéficieront-ils plus massivement de dispositifs d'épargne salariale ou retraite ? Rien n'est moins sûr malheureusement. Certes la loi, avec les accords de branche et la gestion allégée des PEI, lève largement l'obstacle de la complexité des règles pour les PME. Mais subsiste un obstacle souvent évoqué par les PME contre lequel l'Etat ne peut guère agir : la crainte qu'après un éventuel premier versement d'intéressement, les conditions économiques conduisent ensuite à faire disparaître totalement ou partiellement ce qui sera immédiatement devenu un « acquis salarial » aux yeux du personnel, avec le risque de dégradation du climat social. L'accès à l'épargne salariale est un reflet de la diversité des situations économiques des entreprises ainsi que de leur niveau de fragilité financière.

Le maintien d'un forfait social à 20 % dans un contexte de faible croissance économique ne devrait pas permettre un redressement des versements des entreprises qui ont pris l'habitude d'imputer le montant de cette contribution sur l'enveloppe globale consacrée à la part de rétribution liée aux résultats et à la performance (participation, intéressement, abondement).

Mais on regrettera surtout que l'Etat n'ait pas clairement mis l'épargne salariale et l'actionnariat salarié au service du financement à long terme des entreprises et de la stabilité de leur capital.

La réforme des actions gratuites devrait contribuer à une relance des attributions. Pour autant, la possibilité de les céder rapidement leur conservera le caractère ambigu entre avantage salarial différé[22] et participation au capital de l'entreprise. Dommage que les salariés ne soient pas fortement incités à les garder de longues années par un fort avantage fiscal en contrepartie d'un engagement irrévocable de conservation de l'ordre de huit années. Après tout, ils n'ont rien investi et ne peuvent donc rien perdre ! Les dividendes versés leur profiteraient… ainsi qu'à l'Etat.

Il est aberrant que subsiste la possibilité de placer son investissement ou sa participation en franchise d'impôt dans un fonds monétaire qui ne rapporte pratiquement plus rien[23]. En effet, soit le salarié n'est pas imposable et il ferait mieux de récupérer le montant pour le placer sur un livret défiscalisé plus rémunérateur (Livret A, LEP, LDD) s'il refuse tout risque, soit il est imposable (donc à une tranche marginale allant de 14 à 45 %) et le placement sur un fonds monétaire n'est alors qu'une niche fiscale permettant d'éluder avantageusement l'impôt en contrepartie d'un blocage de cinq ans guère utile à l'économie.

Une question primordiale est restée sans réponse : à quoi doit servir prioritairement l'épargne salariale ? L'évoquer et surtout trancher aurait sans doute été une source de clivages que le gouvernement a manifestement souhaité éviter.

Espérons que la campagne pour l'élection présidentielle 2017 sera l'occasion de propositions courageuses et innovantes, à la hauteur des enjeux pour l'avenir de l'économie française et que de telles propositions seront ensuite rapidement concrétisées.

[21] L'objectif est ici de dynamiser le PEA-PME dont le lancement est laborieux.

[22] La plus-value d'acquisition reste qualifiée d'avantage salarial dans le code général des impôts, alors même qu'elle devient taxable suivant le régime des plus-values de cession de titres.

[23] En revanche, il peut être judicieux de sécuriser un gain sur des actifs risqués après plusieurs années

LE BONUS !

Pour ceux d'entre vous qui êtes actionnaires d'Arkema, de Sanofi et de Total Gabon et vous êtes nombreux, nous vous offrons, en bonus, le cours sur les 5 dernières années, de ces différentes actions (source : abcbourse).

Cours de l'action Arkema

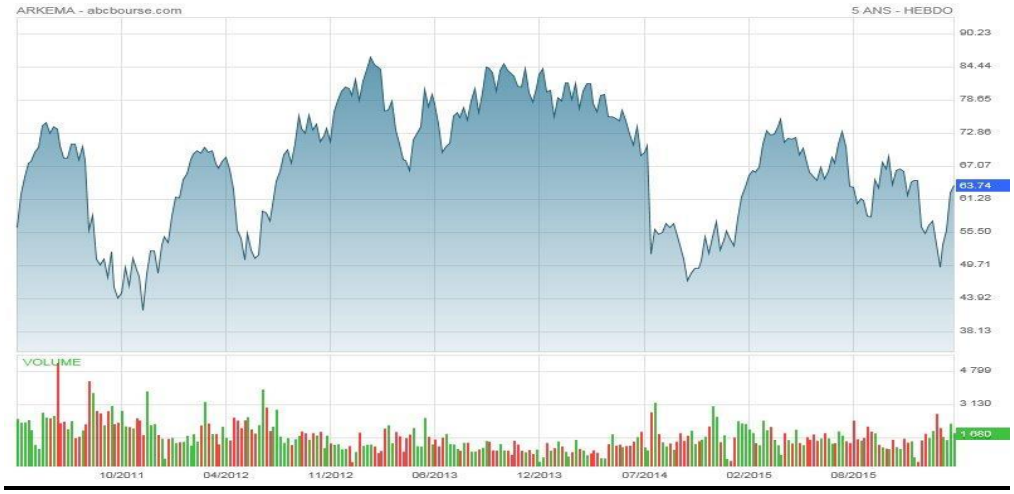

Cours de l'action Sanofi

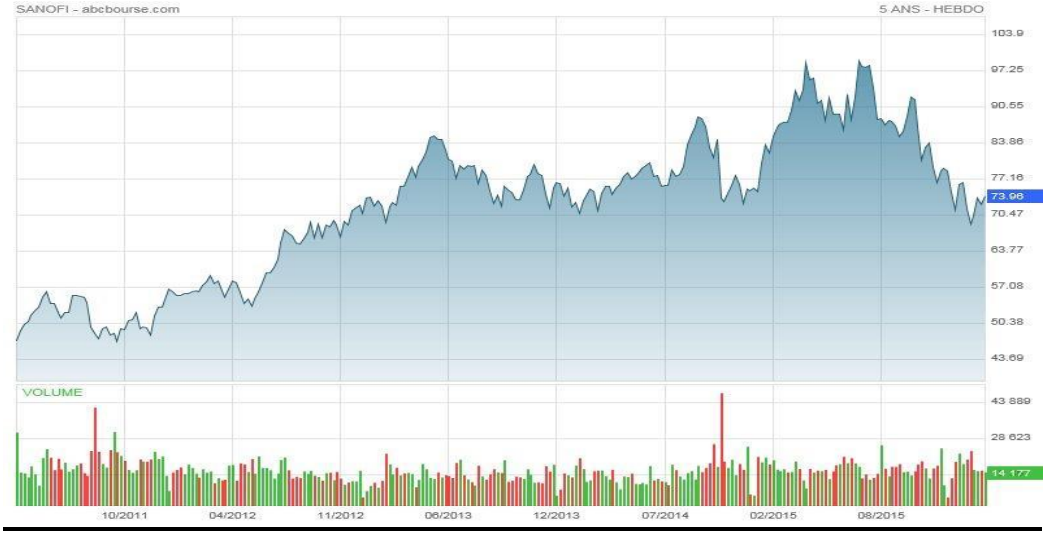

Cours de l'action Total Gabon

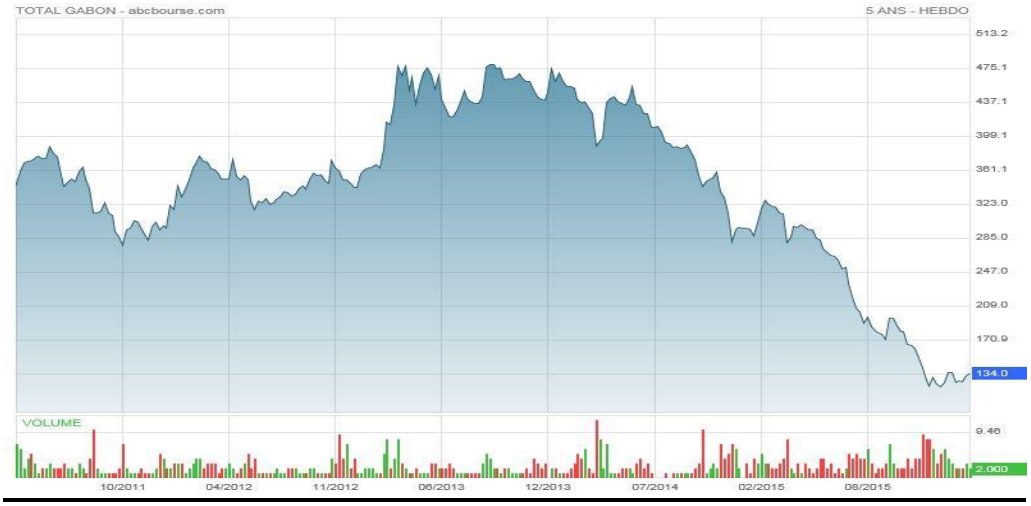

AVAS TOTAL: Immeuble City Défense Bureau 01-084 ; 16-32 rue Henri Regnault – 92902 Paris La Défense Cédex – email : avas.total@gmail.com
Téléphones : J.A. Massie : 01 49 00 10 96 ; B. Butori : 01 47 44 73 76 ; D. Chasseguet : 06 82 85 80 39 ; A. Cabrera : 06 85 14 41 51

Site Internet : esop-avas.org

Bureau AVAS : Président : Jean-Aymon Massie ; Vice-Président : Bernard Butori ; Secrétaire-Général : Dominique Chasseguet ; Secrétaire Général Adjoint : Alain Cabrera ; Trésorière : Marie-Claire Vivier ; Conseillers : Olivier Gouraud et Vincent Lefèvre

Conseil d'Administration : les membres du Bureau et : Jean-Pierre Bidegain, Benoît Clergeat, Louis Fimbi, Michel Goubly, Marc Jacquemin, Ariel Kaufman, Jacques Lamour, Jean-Louis Latapie, Annie Murati, Valérie Pisani, Jean-Michel Prigent, Pierre Procureur, Bertrand de Reviers, Renaud Rodgold, Isabelle Rouseau, Claude Royer, Véronique Saignat, Jean-Alain Taupy, Pierre Thiam.

SOMMAIRE du N° 69

Edition par email et tirage papier réservée aux seuls Adhérents et Sympathisants

Dorénavant la responsabilité et l'éthique devraient modifier le comportement des dirigeants, si …. ……. P 1

L'évolution du Groupe en quelques chiffres …… P 2

Quelques évènements importants ou significatifs concernant Total depuis septembre 2015 ……... P 5

Assemblée Générale de Total du mardi 24 mai 2016 ….. P 15

Le dividende de Total payable en actions ……..……... P 15

Total : un cours de bourse qui n'en finit pas d'être chahuté… P 17

Election du Conseil de surveillance du FCPE Total Actionnariat France …….. P 18

Epargne salariale et Actionnariat salarié dans la loi Macron …. P 24

Le bonus …….…….. P 27

AVAS-TOTAL : Bureau et CA – Sommaire …….. P 28

Bulletin d'adhésion …….…… P 28

Pensez à renouveler votre adhésion à l'AVAS pour 2016, ou à nous rejoindre.

La cotisation annuelle est de 20 € ; la cotisation de soutien est de 40 € ou plus.

Nous vous remercions par avance de votre fidélité et de votre contribution.

Pour un renouvellement d'adhésion, veuillez utiliser le bulletin personnalisé reçu avec cet AVASCOPE.

Pour nous rejoindre, utilisez le bulletin d'adhésion ci-après :

✂ . _ .

BULLETIN D'ADHESION 2016

AVAS, **A**ssociation **V**olontaire des **A**ctionnaires **S**alariés et **A**nciens **S**alariés du Groupe Total

NOM : ..…… PRENOM ……..……
Adresse :……..
Téléphone fixe : ……..… Portable :..……..
e-mail : …… @ ……
Et je vous adresse, ci-joint, un chèque à l'ordre d'AVAS pour ma cotisation 2016 - Date ……..
Cotisation de base : **20 €** ☐ ou Cotisation de soutien : **40 €** ☐ - Signature ➔➔

A renvoyer à : AVAS TOTAL, Immeuble City Défense, Bureau 01-084,
16-32 rue Henri Regnault – 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX
e-mail : avas.total@gmail.com
site Internet : esop-avas.org
Téléphones : J.A Massie 01 49 00 10 96 ; B. Butori 01 47 44 73 76 ; D. Chasseguet 06 82 85 80 39 ; A. Cabrera : 06 85 14 41 51